



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 5 décembre 2022

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Sauter Ludovic

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Hänggeli Laetitia, Hayoz Volery Mary-Anne, Heberling Sven, Märki Baptiste, Märki Daniel, Monney Florian, Muller Nadia, Pillonel Bernard, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice et Wyss Gérard

Excusé : Marti Laure, Pillonel Patrick, Poyet Jérôme

Absent : -

Secrétaire : Ghalouni Stéphanie

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Darcey Christina, Delley Stéphane, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : -

Le président, **M. Ludovic Sauter**, souhaite la bienvenue à cette 8e séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir. Pour rappel, seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole.

Suite à son déménagement hors de la Commune, M. Raphaël Balestra a donné sa démission du Conseil général. M. Sven Heberling a accepté d'entrer au Conseil général et a été assermenté la semaine dernière. Sven connaît déjà les rouages du Conseil général puisqu'il y était déjà lors de la précédente législature. Je lui souhaite la bienvenue !

En tant que Président du Conseil général, j'ai été invité par le Corps des sapeurs-pompiers de Cheyres-Châbles pour leur dernier rapport. C'est avec beaucoup de plaisir que j'y ai participé vendredi dernier. J'ai pu constater l'excellente ambiance qui règne dans cette équipe. Je tiens également à souligner que les autorités communales, représentées par Fabien Monney et Stéphane Rey, ont marqué le coup en offrant une assiette à l'issue de l'assemblée. Mais c'est également eux qui ont assuré le service, et fait la vaisselle.

En cette période plus fraîche, avec les jours les plus courts de l'année, nous avons la chance d'avoir les fenêtres de l'Avent, pour avoir un peu plus de lumière, de chaleur et d'amitié. Bravo et merci aux différents hôtes.

La partie officielle va débiter et je vous demande de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les Communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laetitia Hänggeli, MM. Patrick Castioni et Alexandre Demierre.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Stéphanie Ghalouni, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Il rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Ce soir sont excusés Mme Marti Laure, MM. Pillonel Patrick et Poyet Jérôme. Le Conseil communal est présent in corpore.

Il rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2022
2. Budgets 2023
 - 2.1. Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements
 - 2.2. Budget de résultats : rapport de la commission financière
 - 2.3. Vote final du budget de résultats
 - 2.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 2.5. Vote final du budget d'investissements
3. Cession, à titre gratuit, à la Commune de Cheyres-Châbles des articles RF n^{os} 661 – Les Bossonets, chemin de 1'441 m² et 770 – Les Bossonets, place de 30 m², propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées SPC
4. Projet de rénovation des courts de tennis et la création d'un terrain de padel
 - 4.1. Présentation du projet par le TC Cheyres-Châbles
 - 4.2. Demande d'un crédit d'engagement pour le soutien du projet
5. Demande d'un crédit d'engagement pour la modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres
6. Demande d'un crédit d'engagement pour le bouclage du réseau d'eau potable secteur Crevel à Cheyres
7. Demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de Crevel à Cheyres
8. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la route de Crevel (169 à 183)
9. Révision partielle du règlement communal des finances
10. Postulat de MM. Denis et Daniel Chanez : Relocalisation ultérieure de la déchetterie
11. Election d'un membre du Conseil général au bureau du Conseil général
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Conseil général

14. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 27 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2022

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 26 septembre 2022, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 est approuvé par 26 voix.

2. Budgets 2023

2.1 Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation de l'objet, à la fois le budget de résultats et le budget d'investissements.

M. Philippe Rapo

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers généraux,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, les comptes de notre commune démontrent une distorsion avec le budget. Cela provient du fait que nous avons fait chaque fois des budgets très défensifs. Tant du côté des charges que des produits. A contrario des entreprises que j'avais toujours l'habitude d'analyser, les comptes d'une commune doivent être équilibrés, ne pas dégager du bénéfice et ne pas thésauriser. Car dans ce cas, nous devrions baisser les impôts. Comme je l'ai déjà dit ce printemps lors de la séance des comptes 2021, nous n'avons pas l'intention de baisser nos impôts car nous avons mis en place une vision qu'il faut bien financer. Cela donne chaque année des discussions au sujet des bénéfices qui sont dégagés et de la baisse des impôts que les citoyens pourraient prétendre. Et ces bénéfices augmentent chaque année nos fonds propres qui se montent à fin 2021 à CHF 15 mios.

Alors que dans le même temps nous avons dû faire face à des charges exceptionnelles qui n'ont pas été faites ces dernières années comme le maintien de la flotte de nos véhicules de la voirie que nous avons dû faire d'urgence cet automne.

Dans la séance budgétaire du Conseil communal où chaque conseiller est venu défendre le budget de son dicastère, nous avons coupé au maximum possible dans les divers postes et nous avons pris la décision de présenter un budget déficitaire qui nous permettra de vraiment faire face à ces charges d'exploitation comme la mise à jour des infrastructures du port que nous sommes obligés de passer directement par le compte d'exploitation depuis la mise en place de MCH2 pour un montant de CHF 200'000 sans oublier l'augmentation des salaires de 2.5%, les charges liées qui ont augmentés de CHF 300'000 et l'augmentation des coûts énergétiques de 20%.

Ce déficit budgétaire représente le 1.13 % de nos fonds propres à fin 2021 qui étaient à CHF 15.9 mios et à peine 1.5 % du total de notre budget qui est à CHF 12.4 mios. Selon les informations en ma possession, beaucoup de communes de la Broye présentent ou vont présenter également un budget déficitaire pouvant aller jusqu'à 4.5% du budget pour certaines communes.

Mais il est fort possible que les comptes 2023 démontreront malgré tout un exercice équilibré.

Voilà pour le budget de compte de résultats.

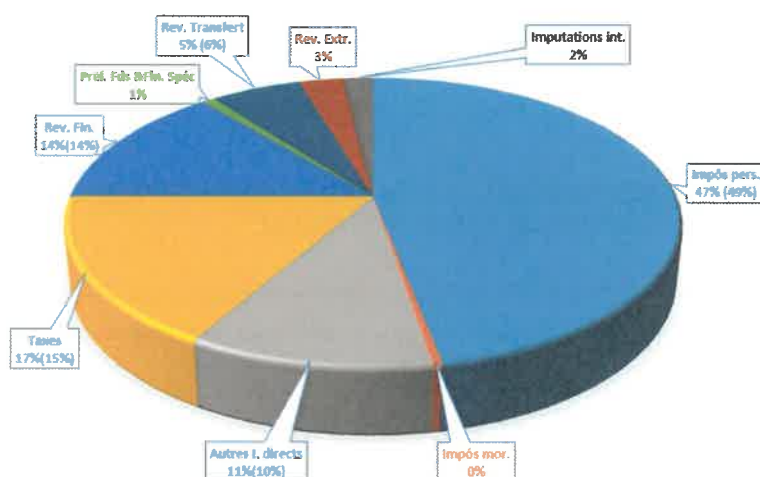
Nous avons établi le budget 2023 sur la base des comptes de l'année 2021, sur le budget 2022, sur la communication des charges liées (Canton), la prévision des hausses salariales de 2.5% et de la nouvelle obligation de charger directement dans la même année les investissements dans le patrimoine financier.

Je ne vais pas vous présenter les budgets dans les détails car vous les déjà reçus et en avons largement discuter. Je vais vous présenter les budgets sous forme de fromages et y intégrant les différences entre le budget 2022 et le 2023.

Budget de résultats :

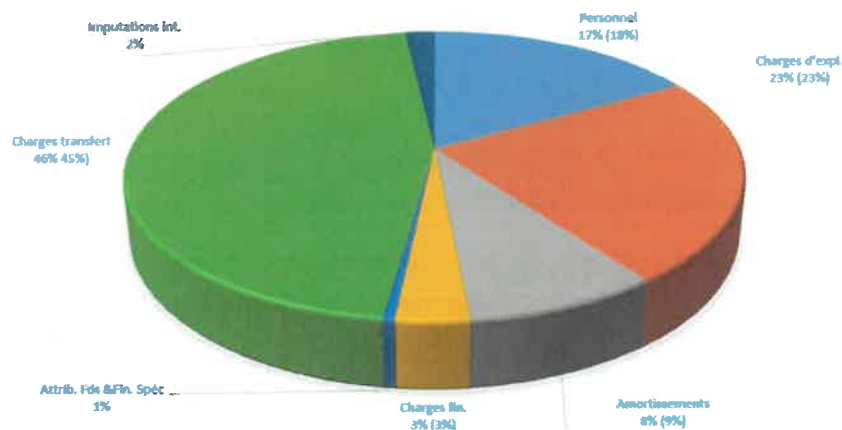
Budget Résultat des produits -> Total 12,265M (11,632M)

Globalement, nous remarquons que la part des impôts sur les personnes est en diminution -2% par rapport aux taxes et autres impôts +3% mais une augmentation globale des produits de CHF 633'000



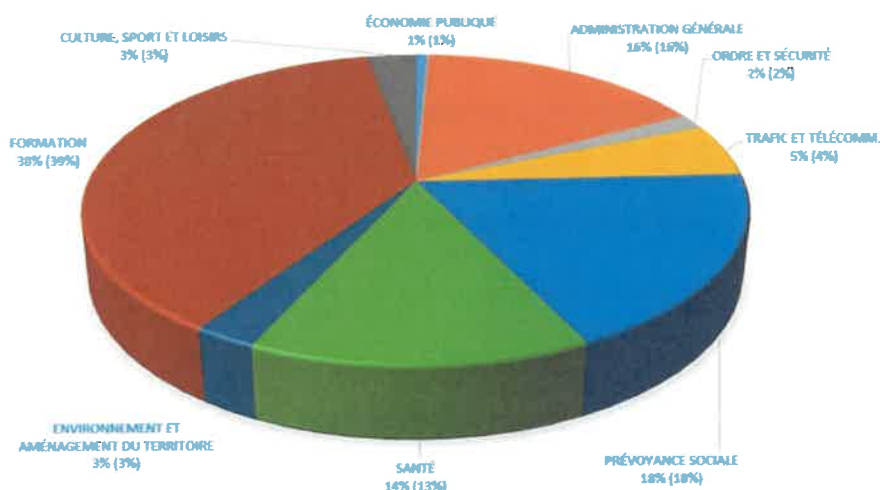
Budget Résultats des charges par nature -> total 12,446M

Coté charges par nature, on remarque avec ce fromage une diminution en pourcentage des charges du personnel et des amortissements ainsi qu'une stabilisation des charges d'exploitation et une augmentation des charges liées.



Budget Résultats des charges par dicastère -> total 12,446M

Si on regarde d'un point de vue des dicastères, on relèvera une augmentation dans le domaine « Trafic et Telecom » spécialement due aux charges d'investissements dans le port qui sont passées directement dans le compte d'exploitation. On voit également une augmentation dans le domaine de la santé et une grande part des charges liées (formation et sociales) qui représente à elles trois le 70% de nos charges d'exploitation.



Budgets 2023 versus 2022

Sur ce tableau, nous remarquons que nous devons de nouveau faire face à une augmentation de charges (7%) qui est légèrement supérieure à l'augmentation de 2022 (6.87%).

	2023	2022
Total	CHF 12'446'277.83	CHF 11'629'121.25
Hausse	CHF 817'156.58	CHF 747'308.40
Soit	7.03%	6.87%
Perte/Bénéfice CHF	-181'375.80	CHF 2'526.30

Voilà j'en ai fini avec le budget d'exploitation.

Budget d'investissements 2023 :

Le budget des investissements prévus en 2023 se montent CHF 4.4M, représentant :

- 9 investissements déjà votés (350K)
- 11 investissements reportés (2'670K) à voter en 2023 si possible
- 17 nouveaux investissements (1'390K) à voter en 2023 si possible

Et maintenant passons au budget des investissements 2023.

Nous en retrouvons 9 déjà votés, 11 reportés et 17 nouveaux investissements pour un total de 4,4M.

Nous avons également des désinvestissements pour un montant de 2,25M qui représente la possible vente d'immeubles qui ne sont pas stratégiques pour la commune et qui seraient peut-être préférable de vendre plutôt que de procéder à de lourds investissements.

Voici la liste des investissements déjà votés pour un montant de 350'000.-. Ces montants représentent l'entier ou le solde des investissements votés. Le montant de 58'000.- concernant la participation au syndicat AF Cheyres-Yvonand va disparaître en 2023 car il y aura prescription.

9 Investissements – déjà votés

Etude assainissement – isolation /chauffage	26K
Acquisition nouveaux pupitres	50K
Aménagement des zones 30K/h bas du village Cheyres	43K
Etude réfection chemin Pré-de-la-Vigne	21K
Etude Centre village Châbles	15K
Réfection du Môle	55K
Etude suppr. réservoir 1949 et rénov. réservoir 1969	11K
Etude en cours plan d'intervention crues	71K
Participation au syndicat AF Cheyres-Yvonand	58K

Les 11 investissements qui étaient déjà prévu en 2022 devraient vous être soumis au vote en 2023. Le premier point des 400'000.- représente la réfection du plafond, du toit et la mise en place de panneaux photovoltaïques. Tous ces projets ont souvent pris du retard du fait des règlements à mettre en place et des autorisations à recevoir qui prennent beaucoup plus de temps de prévu.

Réfection plafond de la grande salle de Cheyres	400K
Etude Immeubles adaptés pour personnes âgés	50K
Réfection de l'éclairage des places de sports	200K
Réfection pontons Grande Cariçaie	150K
Mise en place d'une place pour Camping-Car	100K
Réfection Chemin Pré-de-la-Vigne	300K
Réfection Chemin Piétonnier Grande Salle/Gare + P+R	200K
Concept parking Signalisation – Marquage – Horodateur	180K
Etude faisabilité – Aménagement petits ports	50K
PIEP Etape 1 Suppression et Rénovation Réservoir le Mont	840K
Réhabilitation du site de la Rochette	200K

La suppression et la rénovation du réservoir du Mont vous est soumis ce soir au point no 5.

Nous avons également mis au budget 17 nouveaux projets qui sont généralement en adéquation avec notre vision. Ces 17 nouveaux investissements représentent un montant de 1,4 mios, soit 80'000k/de moyenne par investissement ; donc il n'y a aucun gros investissement.

Changement site internet	35K
Réseau Wifi centralisé avec clé (SSID)	50K
Etude préliminaire Rénovation Ecole Cheyres	50K
Remplacement chauffage pavillon scolaire	35K
Participation Réfection Terrain de Tennis + Création Padel	92K
Réfection de la Route de Crevel en limite avec Yvonand	111K
Mise en conformité de l'arrêt de bus de Châbles	75K
Etude des mises en conformité des arrêts de bus	35K
Etude réfection Pointus – Crevel	27K
Dragage Petits Ports	500K
Etude faisabilité – nouveau débarcadère bateaux LNM	50K
PIEP Bouclage Secteur Crevel	100K

Gestinerie – Gestion ordure ménagères	30K
Sécurisation de la décharge Chonny	50K
Etude préliminaire urbanisation Centre village Cheyres	60K
Etude préliminaire urbanisation Centre village Châbles	40K
Réfection de la Sapinette	50K

Pour tous les objets reportés et/ou nouveaux inscrits au budget des investissements, des crédits d'engagement vous seront présentés en cours d'année. Je vous rappelle que vous ne votez pas le crédit en acceptant les budgets d'investissement. Chaque objet est soumis au vote d'un crédit d'engagement.

Sur ces 17 nouveaux investissements prévus, 4 vous seront déjà présentés en votation ; points 4.2, 6, 7 et 8 du tractanda de ce soir.

Les budgets 2023 ont été présentés et discutés en séance de la Commission financière le mardi 15 novembre en présence de M. Guerry et de moi-même.

Je vous remercie de votre attention.

Le président remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport relatif au budget de résultats 2023.

M. Daniel Chanez

2.2 Budgets de résultats : rapport de la Commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en dates des 15 et 16 novembre 2022 pour étudier le budget de résultats 2023. Monsieur François Guerry, Boursier communal et Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de résultats 2023. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

Nous avons plus de CHF 471'000.- de charges de transfert (liées) sous les natures 36. Cela représente 9% d'augmentation entre les budgets 2022 et 2023 et plus de 16% d'augmentation en comparant les comptes 2021. C'est principalement cela qui pèse notre résultat 2023. La santé représente plus de CHF 120'000.- à elle seule (12% !). Toutefois, il est difficile pour nous de concevoir un déficit de CHF 180'000.- alors que nous venons de faire une belle année avec un bénéfice de CHF 1.2 million et 2022 se présente bien par rapport aux dires de Philippe Rapo. Un rapport avait été élaboré en 2018, et nous avons demandé que la commune nous présente un budget équilibré pour les années à venir.

Nous proposons de ne rien modifier au budget 2023, mais nous demandons que le Conseil soit attentif durant l'année 2023 afin que la prévision ne se réalise pas. Le prochain budget devra être retravaillé afin de ne pas arriver à un tel résultat. En effet, nous nous rendons bien compte que la marge de manœuvre a déjà été travaillée étant donné que l'on part avec d'importantes augmentation de charges liées pour arriver à une réduction de la perte à un excédent de charges de CHF 180'000.-. Nous nous soucions surtout des charges pérennes, ce sont elles que nous devons surveiller car celles-ci ne seront plus compressibles à la fin de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Nous devons également faire très attention aux amortissements sur plusieurs années qui vont prélever les comptes des années à venir.

Après de vives et constructives discussions, la commission financière demande d'avoir, à l'avenir, un budget équilibré. La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget de résultats 2023.

Pour la Commission financière, le secrétaire M. Dylan Fontana et le président, moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur le budget de résultats en veillant à donner les numéros de compte précis.

Florian Monney

Nous avons beaucoup débattu sur la séance des budgets, M. Guerry était présent et nous a donné beaucoup d'éclaircissement, cependant une question m'avait échappée ; au point 0290 immeubles administratifs, loyers d'appartements route de Mussillens 23 à Châbles, dont les appartements dans la ferme communale,

au budget 2023, il n'y a pas de loyer, est-ce volontaire ? en 2022, il y avait CHF 15'000.- de loyer, je ne pense pas qu'on y arrivera, mais comment se fait-il qu'en 2023 aucun loyer n'est prévu sur ce bâtiment ?

Philippe Rapo

Ils sont bien prévus, mais faut juste savoir où ils sont. Ils sont dans le 9630.4430.03 CHF 121'080.-. Cela fait partie du patrimoine financier et non dans le patrimoine administratif.

M. Monney remercie M. Rapo pour sa réponse.

Nadia Muller

Je reviens par rapport à l'association des parents. Comme vous le savez, elle a été créée en parallèle au Conseil des parents. Je me suis rendue à l'assemblée constitutive qui s'est déroulée le 17 novembre dernier et j'en suis maintenant membre. Suite à la présentation des budgets 2023, il y a eu un malentendu entre le Conseil communal et le comité de l'association pour un montant octroyé annuellement. Je sais que vous avez eu plusieurs contacts avec les membres du comité de l'association, avec PV à l'appui, je ne souhaite pas revenir là-dessus. J'aimerais tout simplement faire une proposition d'amendement pour que le montant de CHF 3'000.- soit fixe et non pas une garantie en cas de perte ou de résultat nul. La conséquence de cette clause est que la commune diminue de CHF 3'000.- son soutien aux activités scolaires à part que le bénéfice des fondues est déjà à hauteur de CHF 3'000.- donc elle ne versera de ce fait rien à l'association.

Philippe Rapo

Jusqu'à maintenant les parents travaillaient pour obtenir des fonds pour soutenir certaines actions, tout cet argent rentrait dans la commune et en fin d'année quoiqu'il arrivait, l'association des parents n'avait absolument rien. Rien n'était capitalisé. Ensuite il y a eu cette demande et nous nous sommes dit ok, afin que les parents puissent faire quelque chose. Vous allez donc continuer à faire ce que vous faisiez jusqu'à maintenant. Ce qui est très positif maintenant c'est que si vous faites CHF 5'000.-, ce montant sera gardé chez vous. Jusqu'à maintenant cet argent retombait à la commune et maintenant ce n'est plus du tout comme cela, c'est séparé, on garanti CHF 3'000.-. Le but n'est pas de vous donner CHF 3'000.- mais cela garanti comme quoi vous pouvez, les parents peuvent faire des activités pour CHF 3'000.-. Cela a toujours été décidé comme cela depuis que nous en parlons l'année passée déjà.

Nadia Muller

Si je comprends bien les CHF 3'000.- ne seront jamais garanti par le Conseil communal ? je veux dire que c'est uniquement si l'association ne fait pas ces CHF 3'000.-.

Philippe Rapo

Exactement, cela veut dire que si les parents n'en sont pas là. Les CHF 3'000.- seront mis à disposition des élèves pour faire des activités culturelles, etc... Comme les parents veulent faire quelque chose et que c'est très bien, nous on leur garantie que ces CHF 3'000.- restent au cas où ils veulent faire ça. Ce qui est intéressant c'est que cela permet aux parents de pouvoir capitaliser si vous faites plus. Avant vous ne pouviez pas capitaliser parce l'argent qui arrivait des lotos etc... CHF 6'000.- vous aviez que CHF 3'000.- par exemple de charge, et bien les CHF 3'000.- revenait chez nous. Maintenant ce n'est plus le cas.

Christina Darcey

Merci pour la question, je m'y attendais. Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que le but de l'association des parents, l'objectif c'est de collectionner de l'argent pour des activités scolaires. Avant les activités culturelles scolaires, la commune avait mis dans le budget CHF 3'000.-. Cette année la commune a augmenté ce budget de CHF 1'000.- en plus de cela il y a, comme l'a dit Philippe, avant il y avait toujours plus d'argent CHF 6'000.- CHF 7'000.- collectés par le Conseil des parents, par contre cet argent, ils n'ont jamais pu tout l'utiliser, une grande partie retombait dans les caisses de la commune. Maintenant ce que l'association des parents a de la peine à comprendre ils sont gagnants avec ce nouveau système parce qu'ils ont plus d'argent à disposition et ils peuvent garder, collectionner cet argent d'une année à l'autre parce qu'ils pourraient justement faire venir une attraction qui coûte plus chère comme par exemple un cirque. Donc ce qu'il faut comprendre c'est que l'association des parents est gagnante par rapport à avant. Donc les CHF 3'000.- que la commune garantie c'est uniquement pour des mauvaises années comme par exemple le covid où on ne peut pas gagner assez d'argent. C'est pour cela, avant, tout l'argent entrainait dans les caisses communales

collectionné par le Conseil des parents, alors que maintenant il est pour eux. J'espère que cela est plus clair, même si je sais que c'est un peu compliqué.

Ludovic Sauteur souhaite reformuler : *donc c'est une garantie mais uniquement en cas de ...* M. Philippe Rapo l'interrompt : *une garantie de bénéfice, cela veut dire que si*

M. Ludovic Sauteur reprend : *si l'association des parents fait CHF 2'000.- de bénéfice*

M. Philippe Rapo : *on garantit CHF 3'000.- et en plus on leur donne CHF 4'000.- dans un autre département. CHF 7'000.- pour la culture. Est-ce que c'est clair. Ils peuvent donc dépenser CHF 3'000.- puisqu'on les garantit.*

Ludovic Sauteur demande à Nadia Muller si elle souhaite maintenir sa demande. M. Philippe Rapo intervient à nouveau : *il faut juste dire une chose en parlant de ça c'est comme déjà expliqué en séance d'information, on est une des seules communes à faire ça dans le canton de Fribourg. La plupart des communes ne donne rien du tout. Juste que vous le sachiez.*

Magali Chanez

J'avais aussi posé une question à la séance d'information c'est pour préciser. J'avais remarqué dans les budgets 2022 il y avait CHF 6'000.- et puis cette année il y a CHF 4'000.-, mais c'est cela qui prête à confusion parce qu'il y a ces CHF 2'000.- de différence. C'était pour se mettre à niveau des comptes 2021, donc c'est pour cela qu'il y a cette modification.

Philippe Rapo

Cela ne change rien. On avait mis CHF 6'000.- et CHF 3'000.- et maintenant on a mis que les CHF 3'000.-. C'était CHF 6'000.- produits et CHF 3'000.- de charges. Et maintenant il n'y a que les CHF 3'000.- en garantie de bénéfice.

Christina Darcey

Encore une toute petite remarque en plus de l'argent garanti, la commune donne aussi comme soutien pour l'association des parents la gratuité des locaux et puis d'autre soutien au niveau du bureau communal, l'administration communale, il y a donc encore du soutien en matière et pas seulement cette garantie de CHF 3'000.-.

Magali Chanez

Moi ce que je pense aussi c'est que si une fois il y a une activité particulière qui s'organisait, comme un cirque ou je ne sais quoi, je pense qu'il y a toujours la possibilité de demander un montant extraordinaire pour une activité très particulière qui pourrait être organisée à un moment x ou y, donc j'ai aussi l'impression que c'est plus intéressant des fois de demander une fois un budget extraordinaire pour une activité qui pourrait avoir du sens, quelque chose de réfléchi que de mettre un budget ici supplémentaire que de faire un amendement ici et que finalement on n'a pas de projet et on ne sait pas sur quoi tabler. C'est peut-être plus intéressant le jour où il y a un projet de faire une demande particulière à ce moment-là.

Denis Chanez

Est-ce possible d'avoir à l'avenir une matrice sur dix ans pour les immobilisations qui nous donne les amortissements qui vont être prévus comme cela, ça nous permet de mettre en parallèle les investissements futurs. Parce qu'on a CHF 300'000.- actuellement de dissolution de provisions, qui vont disparaître à terme, car dans quelques années les CHF 300'000.- manqueront. Actuellement on a CHF 200'000.- qui devront être compensés par les impôts ou quelque chose comme ça. La conjoncture fait aussi que les personnes privées on ne sait pas comment cela réagit avec les charges liées, cette année on a le CO à Cugy et c'est CHF 100'000.- d'amortissements qui sont déduit d'un coup, après y'a les hôpitaux qui vont arriver donc avoir cette matrice afin de garder en vue les investissements importants pour les années futures cela nous permettrait de mieux nous situer. Voilà donc ma demande pour avoir cela à l'avenir pour un point de situation.

Philippe Rapo

Cette matrice elle existe, bien entendu notre boursier travaille avec ça. Tous les investissements sont planifiés année après année jusqu'à la fin. C'est clair que quand on fait des budgets, on travaille avec cette matrice comme cela on voit chaque année les déductions. Par contre, on ne va pas faire une matrice avec les 4.4 mios qu'on connaît, tu prends les 4.4 mios, tu divises par 33 ans et tu additionnes, c'est tout ce qu'il y a de plus

simple. Mais si tu veux avec chaque investissement, le nombre d'année qu'on devrait faire, etc... c'est un truc qui ne sert absolument à rien, parce que c'est un gros boulot qui ne sert à rien. En plus on va peut-être faire la moitié des investissements qui sont dedans, donc on est bien d'accord.

Denis Chanez

Ce n'est pas ce qu'il y a maintenant.

Je me réjouis qu'elle existe et qu'on peut me la transmettre rapidement.

Philippe Rapo

Ce fichier a dû est remis à Fabrice, je crois. Non car il n'est pas à la commission des finances. Bref, ce fichier existe, c'est un fichier Excel et tu peux l'avoir.

Remerciement de M. Chanez.

M. Ludovic Sauter reprend la parole et revient sur la demande d'amendement, ensuite nous passerons au vote du budget de résultat.

La demande d'amendement concerne le compte 2193.3171.04 Soutien de l'association des parents ; l'amendement demande que ce montant soit versé et non pas versé seulement en cas de perte.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition d'amendement du budget, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 10 Avis contraire : 16 Abstention : 1

La proposition d'amendement est refusée par 16 voix.

Nous allons maintenant passer au vote du budget de résultats.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de résultats, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 1 Abstention : 2

Le budget de résultats est accepté par 24 voix.

Nous allons passer au point 2.4 Budgets d'investissement : rapport de la Commission financière.

La parole est donnée à M. Dylan Fontana.

M. Dylan Fontana

2.4 Budgets d'investissement : rapport de la Commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en dates des 15 et 16 novembre 2022 pour étudier le budget d'investissements 2023. Monsieur François Guerry, Boursier communal et Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté le contenu du budget d'investissements 2023. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

Le budget 2023 prévoit des investissements d'un montant de CHF 4.4 millions sans compter les recettes de CHF 2.3 millions. Le Conseil communal nous montre une cohérence avec la vision qui nous a été présentée. Nous voulons avoir des variantes si toutefois les immeubles étaient mis en vente et une bonne présentation pour les futurs projets. Le Conseil communal se montre ambitieux au niveau des investissements. La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget d'investissements 2023.

Pour la Commission financière, le président Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion sur le budget d'investissements en veillant à donner les numéros de compte précis.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 2.3 ?

Magali Chanez

Une question pour des précisions, mais je n'ai pas retrouvé dans les investissements, une éventuelle ligne concernant des panneaux solaires et lors du dernier conseil général on avait discuté de l'achat de véhicules électriques et la mise éventuelle de panneaux solaires, donc j'aimerais juste savoir si c'est englobé dans autre chose ou si je n'ai pas vu la ligne.

Philippe Rapo

Tu n'as pas vu la ligne, je l'ai expliqué juste avant c'est dans les CHF 400'000.- qui sont prévus pour la rénovation de site, tout le plafond, du toit et il y aura également des panneaux solaires. C'est un budget mis à la louche, assez large parce que cela risque de coûter relativement cher si des fois, Stéphane pourra dire quelque chose, mais on est vraiment au début.

Denis Chanez

Je voulais souligner l'engagement du Conseil communal parce que quand je vois des lignes correspondantes à des demandes de crédit, j'admire leur engagement, je veux juste relever le point que c'est quand même quelque chose qui a l'air d'assez soutenu pour 2023, y'a quand même des choses de 2022 qui sont reportés, je vois qu'il y a 17 nouveaux crédits dont 11 qui vont être votés à l'avenir, c'est bien. Mais à un moment donné je pense qu'il faut recadrer et voir si on arrivera à tout réaliser cela et peut-être mettre quelques devis entre parenthèses et les reporter un peu plus loin. C'est juste que je trouve que c'est très ambitieux pour ma part.

Philippe Rapo

Merci, c'est un budget, on se donne des envies, après on voit que c'est beaucoup plus compliqué qu'on imagine. Quand on a fait notre budget on s'est posé la question et tous les collègues ont dit oui faut y aller.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements 2023, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le budget d'investissements 2023 est accepté par 27 voix.

3. Cession, à titre gratuit, à la Commune de Cheyres-Châbles des articles RF nos 661 – Les Bossonets, chemin de 1'441 m2 et 770 – Les Bossonets, place de 30 m2, propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées SPC

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney pour la présentation du sujet.

M. Fabien Monney

Je rappelle le contexte, cette route se situe à Châbles, c'est deux biens-fonds privés qui ont été abandonnés par l'ancien propriétaire M. Gassmann et consorts. Ces biens immobiliers, affectés au domaine des routes, sont devenus la propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées (SPC). L'Etat de Fribourg n'ayant aucune utilité de la route et de la place a proposé à la Commune de Cheyres-Châbles un transfert de propriété.

De quoi s'agit-il ?

Un chemin en béton, d'une largeur de 3 mètres, situé au lieu-dit Les Bossonets, d'une surface de 1'440 m² et d'une longueur d'env. 350 mètres. C'est un chemin qui fait la liaison entre le chemin communal de la rue du Four (art. RF. 788) et le chemin communal de Bonnefontaine (art. RF. 854). Il sert à la desserte du quartier résidentiel des Bossonets et fait office de voie d'accès pour les services de secours et de voie de transit pour les opérations hivernales communales.

Tandis que l'article RF. N° 770 est une place herbée, située au lieu-dit Les Bossonets, d'une surface de 30 m². Elle est collée au chemin de dévestiture (art. 661) et peut servir de future place d'évitement.

Avant d'accepter cette proposition, nous avons effectué une vision locale pour un examen de l'état constructif des objets (route et place), un contrôle des canalisations souterraines de la route demandé par la commune, puis exécuté et financé par le SPC (rapport du 22.04.2022).

Nous donnions un accord de principe pour autant que : la cession des biens-fonds est gratuite, prise en charge des frais administratifs de transfert par le SPC et la ratification formelle obligatoire par le Conseil général selon art. 67, let. j de la loi sur les finances communales (LFCo). Si votre accord est donné, un acte notarié est nécessaire pour conclure définitivement le transfert des biens-immobiliers.

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la cession, à titre gratuit, à la Commune de Cheyres-Châbles des articles RF n°s 661 - Les Bossonets, chemin de 1'440 m² et 770 - Les Bossonets, place de 30 m², propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées.

Le président remercie M. Fabien Monney et donne la parole à la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a expliqué la cession des deux parcelles. Il a répondu à toutes nos questions et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La commission financière n'a rien d'autre à rajouter sur cette cession gratuite pour ces deux parcelles.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour cette cession à titre gratuite pour les parcelles n°661 et n°770.

Pour la commission financière le secrétaire M. Dylan Fontana et le président moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 3. ? Oui.

Florian Monney

Deux remarques ; en cas d'acceptation par le Conseil général ce soir, est-ce que le Conseil communal a déjà envisagé de créer cette place d'évitement. Parce que finalement sur l'article 770, ces 30 m², ils peuvent nous servir que si on fait quelque chose avec. Je pense que si on pouvait créer une place d'évitement, mais peut-être simple, on est sur une surface plus ou moins plane avec gravier stabilisé ou quelque chose comme ça. D'autre part, je sais que la réponse qu'on va me dire c'est compliqué, mais c'est un secteur où si la commune devient propriétaire du chemin on pourrait peut-être tailler un tout petit peu plus les haies, les bordures, qui me rendrait grand service pour le déneigement, merci.

Fabien Monney

Effectivement cette place pourrait être utile pour une place d'évitement, c'était son but à l'époque. Alors on n'a rien de prévu pour le moment parce que d'abord faut être propriétaire, on ne voulait rien mettre en avant sans avoir votre accord formel de prise en propriété, c'est clair que cela peut se faire à moindre coût et je pense que c'est relativement utile. Il n'y a rien d'autre pour croiser là-bas, je pense que c'est presque une nécessité de faire une patte pour faciliter le croisement des véhicules. Quant au respect des limites, il y a deux-trois choses qui se sont construites, mais les règles ne sont pas la même que pour un chemin public, donc on peut construire un peu plus près de la route que sur une parcelle publique donc il faudra qu'on joue un peu à la police.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la cession, à titre gratuit, à la Commune de Cheyres-Châbles des articles RF n^{os} 661 – Les Bossonets, chemin de 1'441 m² et 770 – Les Bossonets, place de 30 m², propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées SPC, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La cession, à titre gratuit, à la Commune de Cheyres-Châbles des articles RF n^{os} 661 – Les Bossonets, chemin de 1'441 m² et 770 – Les Bossonets, place de 30 m², propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées SPC est acceptée par 27 voix.

4. Projet de rénovation des courts de tennis et la création d'un terrain de padel

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Sébastien Cantova, président du TC Cheyres-Châbles pour la présentation du projet. Je tiens à préciser qu'il n'y a pas de problème de récusation, la situation a été préalablement clarifiée.

M. Sébastien Cantova

Bonsoir à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter ce soir le projet du tennis club Cheyres-Châbles. En 2024, le tennis club aura 40 ans. Pour ce jubilé, le comité a décidé d'initier un projet qui a été approuvé par l'ensemble des membres présents lors de notre assemblée extraordinaire. Cette vision se résume en 2 points importants : la rénovation des courts de tennis parce que ceux-ci arrivent en fin de vie, la construction d'un terrain de padel, un sport en plein essor.

La rénovation des courts de tennis consiste à découper et arracher le tapis, effectuer une correction de la planie. La pose d'un nouveau tapis Smachcourt qui ressemble au revêtement actuel et a l'avantage d'être jouable toute l'année et possède une longue durée de vie (env. 12 ans). De plus il ne nécessite pas d'arrosage (ce critère était important pour le comité). Nous allons également changer les poteaux, les filets et réparer la clôture

Le terrain de padel : pour vous présenter ce magnifique sport, je vous propose de commencer par une petite vidéo. Une vidéo est présentée.

Pourquoi construire un terrain de padel ? Parce que l'engouement pour ce sport est grandissant, c'est un sport complémentaire au tennis et qui est accessible à tout le monde. C'est un sport convivial qui se joue à 4 personnes.

L'emplacement du terrain de padel se situerait entre la buvette du foot et du tennis et s'intégrerait parfaitement dans notre magnifique complexe sportif.

Comme vous pouvez le voir, il n'y a aucun autre terrain de padel dans la Broye et le Nord Vaudois. Nous avons donc la possibilité d'être les premiers et d'apporter une innovation dans notre région.

Le devis est séparé en 2 parties 120'000 CHF pour la rénovation du terrain de tennis et 130'000 CHF pour la construction du nouveau terrain de padel.

Le financement se découpe en 3 parties. La subvention du LoRo-Sport (Nous avons déjà l'autorisation de commencer les travaux mais la décision se fera début février) et le partage à 50% du restant entre la commune et le tennis.

Le tennis club est persuadé que ce projet pourrait augmenter l'attrait touristique, qu'il apporterait une innovation dans la Broye et qu'il offrirait à notre population un sport convivial accessible à toutes et à tous, jouable en famille ou entre amis

Le président remercie M. Sébastien Cantova et donne la parole à M. Bernard Pochon pour la présentation de la demande de crédit d'engagement pour le soutien du projet.

M. Bernard Pochon

Le Tennis Club de Cheyres-Châbles a élaboré un projet de rénovation des courts de tennis et de création d'un terrain de padel. Les courts actuels ont été rénovés en 2011 et méritent à nouveau des travaux de rénovation. Le padel tennis est un nouveau sport en plein essor et les terrains sont absents de la région. Cette activité est plus ludique et plus conviviale que le tennis que l'on connaît. Le club est très actif et son mouvement junior florissant. Cette nouveauté permettrait au club d'augmenter son nombre d'adhérents et de présenter une nouvelle offre supplémentaire à ses membres, à nos touristes et nos voisins.

Lors de la construction du centre sportif en 2018, les installations sportives de l'USCCF et du skater-hockey ont été rénovées avec une participation de 20% des clubs. Aucune rénovation des installations sportives du tennis n'a été effectuée. Pour ce projet, le club de tennis puise dans le fonds de réserve de la Socopten à même hauteur que le soutien communal demandé.

Le planning :

Automne 2022, enquête préalable - Décembre 2022, demande de crédit au Conseil général - Hiver 2023, mise à l'enquête - Juin 2023, réalisation.

Projet de financement

LoRo-Sport

(30 % jusqu'à 200'000.- => 10 %) CHF 65'067.90

Tennis CHF 92'805.55

Commune CHF 92'805.55

Total TTC CHF 250'679.00

Le financement : par les liquidités communales

Intérêts : non applicable

Amortissement : 10% /an, soit 9'300.00 par an, dès l'année qui suit la fin des travaux.

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 93'000.-- TTC pour le projet de rénovation des courts de tennis et la création d'un terrain de padel.

Le président remercie M. Bernard Pochon et donne la parole à la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

4. Demande d'un crédit d'engagement pour le soutien du projet de rénovation des courts de tennis et la création d'un terrain de padel

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal et Monsieur Sébastien Cantova, président du tennis club, nous ont présenté l'objet du crédit. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

Il est nécessaire de rénover les courts de tennis, et pour le nouveau terrain de padel nous trouvons que c'est un beau projet pour leurs 40 ans.

La commission financière a demandé que Monsieur Sébastien Cantova se récuse lors de notre votation.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour le projet complet et ce crédit de CHF 93'000.- (TTC), financé par les liquidités communales pour autant que le financement de la loterie romande ou autre institution entre en matière pour les CHF 65'000.- manquants. Pour la Commission financière, le président M. Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour le soutien du projet de rénovation des courts de tennis et la création d'un terrain de padel.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 4 ? Aucune.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour le projet de rénovation des courts de tennis et la création d'un terrain de padel, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 1

La demande d'un crédit d'engagement pour le soutien du projet de rénovation des courts de tennis et la création d'un terrain de padel est acceptée par 26 voix.

5. Demande d'un crédit d'engagement pour la modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

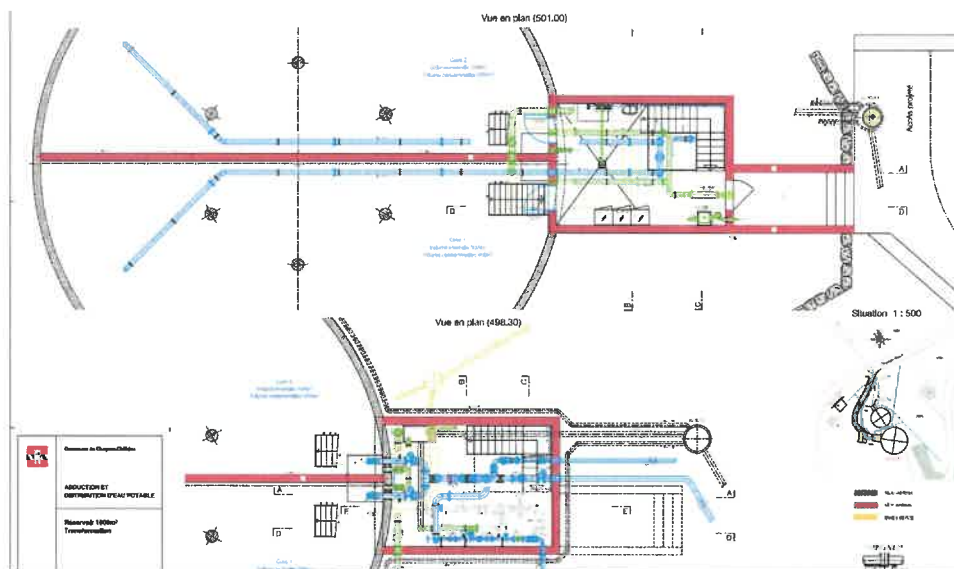
Le président donne la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation.

M. Christian Cornioley

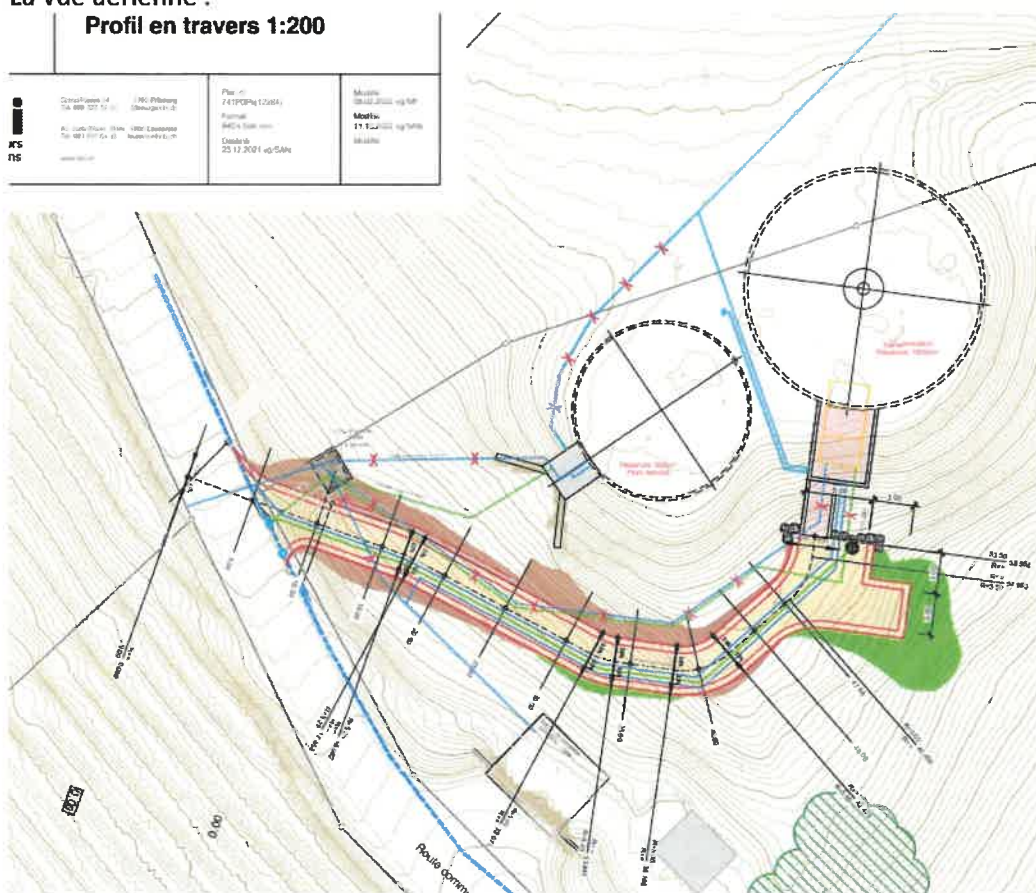
Suite à l'avant-projet validé au Conseil général du mois de mars 2021 (6. Demande de crédit d'étude pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969 à Cheyres), le Conseil communal est en mesure de vous présenter le projet définitif et de passer à la phase de réalisation.

Pour rappel : le projet correspond à la première mesure à mettre en œuvre définie dans le PIEP (plan des infrastructures d'eau potable). Il s'agit donc de la rénovation du réservoir de 1969 (1'000 m³) et de la modification du réservoir de 1949 (500 m³), ce dernier sera conservé pour récupérer le trop plein du réservoir principal et ne sera plus raccordé au réseau (sur demande des représentants des autorités).

M. Cornioley explique le projet selon les plans ci-dessous :



La vue aérienne :



La nouveauté c'est le chemin d'accès.

La procédure s'est faite sur invitation (ouverture des offres le 19 septembre 2022)

7 lots : génie civil, conduite, étanchéité, installation sanitaire, électricité, serrurerie et carrelage.

25 entreprises ont déposé leur offre ; le tableau récapitulatif a été transmis à la commission financière.

Concernant le préavis défavorable du service des forêts et de la nature (SFN) :

En amont du projet, la Commune a rencontré le propriétaire de la parcelle voisine pour lui proposer soit un échange de terrain soit un achat afin de pouvoir réaliser l'accès du réservoir par le haut qui aurait permis

d'éviter les frais en lien avec la mise en place d'un mur de soutènement. Après le refus des propriétaires, nous avons maintenu les travaux d'accès par le bas (aucune autre variante possible à ce jour). Cependant, sans confirmation formelle d'un préavis positif, ce point reste ouvert car le coût du projet prend en compte les coûts en lien avec les travaux de l'accès par le bas.

Le planning

Printemps/été 2022	Réalisation de l'avant-projet
Décembre 2022	Demande de crédit au Conseil général
Printemps 2023	Réalisation (mars)

Coût et financement

Les travaux	CHF 669'000.00
Frais secondaire (honoraires- frais permis-etc.)	CHF 122'600.00
Les divers et imprévus	CHF 44'600.00
TOTAL HT	CHF 836'200.00
Etude votée HT	CHF 60'000.00
TOTAL HT	CHF 776'200.00

Financement : par les liquidités communales

Intérêts : entre 1 et 2% selon conditions du marché

Amortissement : 1.5% par an soit CHF 11'643.- dès l'année qui suit la fin des travaux

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 776'200.-- HT pour la modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres.

Le président remercie M. Christian Cornioley et donne la parole à la Commission financière pour la présentation de son rapport.

Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La commission financière relève que le conseil communal a favorisé les entreprises de la région et de qualité. Nous devons faire cette modification du réservoir de 1949 et assainir le réservoir de 1969.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 776'200.- (HT), financé par un emprunt bancaire.

Pour la commission financière le secrétaire Dylan Fontana et le président moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour la modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres.

Florian Monney

J'ai une question technique concernant l'assainissement de l'ancien réservoir. Si j'ai bien compris c'est le trop plein qui va couler dans l'ancien réservoir, par contre cette eau qu'est-ce qu'on en fait après ?

Christian Cornioley

Alors y'a deux solutions. L'idée c'est de mettre des vannes pour que les agriculteurs et les vigneronns puissent venir se raccorder pour la récupérer. Après l'eau va partir au lac si elle n'est pas récupérée.

Florian Monney

C'est donc prévu d'avoir des prises d'eau possible.

Christian Cornioley répond par la positive.

Florian Monney

Parce que cela pourrait aussi être utile pour la commune pour arroser les fleurs par exemple.

Christian Cornioley

C'est vraiment l'esprit de garder ce réservoir, de ne pas le démolir, pour pouvoir utiliser le plus possible cette eau.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour la modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour la modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres est acceptée par 27 voix.

6. Demande d'un crédit d'engagement pour le bouclage du réseau d'eau potable secteur Crevel à Cheyres

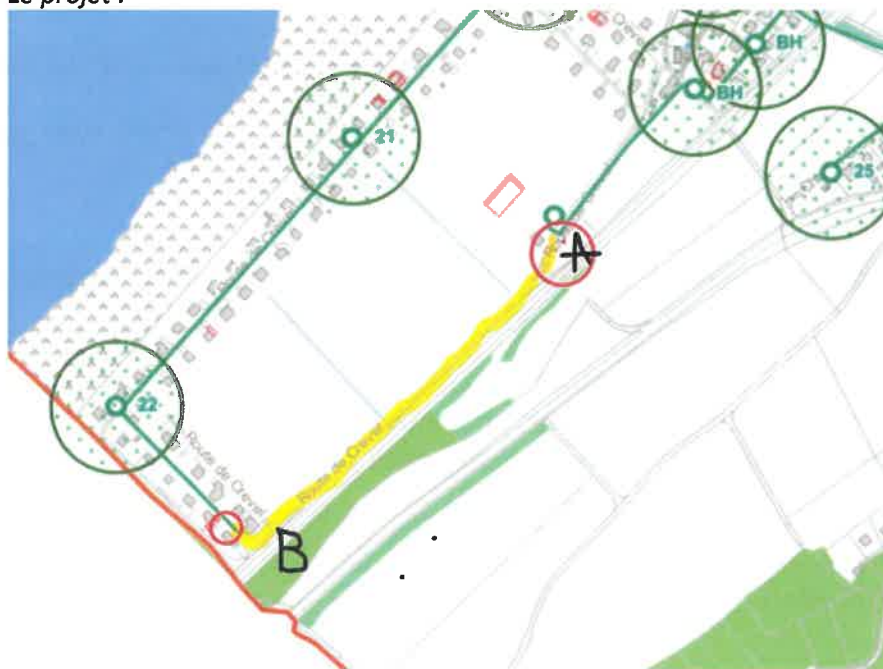
Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation.

M. Christian Cornioley

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), le Conseil communal souhaite réaliser ce bouclage (mesure identifiée dans le plan directeur) afin de garantir une qualité de l'eau conforme aux exigences et afin d'éviter les bras morts dans ce secteur. Actuellement, la conduite est en attente à proximité du centre sportif (figure A de l'annexe).

Le projet :



Renforcer la défense incendie (rond vert, bornes hydrantes)

Le planning :

Décembre 2022 Demande de crédit au Conseil général
Janvier 2023 Adjudication des travaux
Printemps 2023 Réalisation du projet

Le coût et le financement

Le génie civil	CHF	31'000.00
Installation de chantier	CHF	1'500.00
Conduite d'eau et défense incendie	CHF	45'000.00
Direction des travaux	CHF	2'500.00
Les divers et imprévus (~5%)	CHF	<u>5'000.00</u>
TOTAL HT	CHF	85'000.00

Le financement : par les liquidités communales

Les intérêts : non applicable

Les amortissements : 1.25% /an, soit 1'062.50.- par an, dès l'année qui suit la fin des travaux.

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 85'000.00 HT pour le bouclage du réseau d'eau potable secteur Crevel à Cheyres.

Le président remercie M. Christian Cornioley et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Dylan Fontana

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous devons réaliser ces travaux afin de ne plus laisser d'eau stagner dans les conduites. La commission financière se pose la question s'il ne serait pas préférable d'amortir plus rapidement que 80 ans.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 85'000.- (HT), financé par les liquidités communales.

Pour la commission financière le président Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour le bouclage du réseau d'eau potable secteur Crevel à Cheyres

Sven Heberling

On parle plusieurs fois de hors taxes (HT), finalement on parle de quoi et cela représente combien ?

Christian Cornioley

Nous parlons uniquement de la TVA. Il y a des règles, on en a suffisamment parlé avec la commission financière, pour savoir quel projet on met en TTC. Je m'excuse pour la confusion de ce soir, sur la fiche de projet c'est HT et cela est malheureusement apparu TTC sur les slides de ce soir, mais nous parlons bien de hors taxe sur ce projet, c'est-à-dire sans la TVA.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour le bouclage du réseau d'eau potable secteur Crevel à Cheyres, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour le bouclage du réseau d'eau potable secteur Crevel à Cheyres est acceptée par 27 voix.

7. Demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de Crevel à Cheyres

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation.

M. Christian Cornioley

Après quatre ans de réflexions, d'interrogations et de réclamations concernant ce bout de route, le temps est venu d'entreprendre une réfection sur les aménagements afin de répondre aux besoins des usagers et de poursuivre la rénovation des routes communales sur l'axe (Moulin – Crevel) à Cheyres. Pour ce faire, l'élaboration d'un avant-projet est nécessaire afin d'étudier les tenants et les aboutissants et de préparer le projet définitif, tout ceci en tenant compte des parties prenantes bien sûr (les CFF et l'association de la Grande-Cariçaie).

Le Conseil communal est convaincu qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité des usagers en effectuant des aménagements adéquats. Pour ce faire, nous avons besoin de retravailler les variantes d'aménagement proposées par l'étudiant HES-SO (projet présenté au conseil le 27 juin 2022) avec des professionnels (ex. ingénieurs civils).

Pour rappel : les quartiers de Crevel et des Pointus ont fortement évolués ces dernières années, passant de résidences secondaires à des résidences principales. Le centre sportif, lui aussi, draine son lot d'usagers lors de manifestations. En plus, nous avons la chance d'accueillir la route nationale et le chemin pédestre ce qui entraîne une forte augmentation de vélos, de piétons lors des beaux jours.

A savoir que le trottoir en gravier le long des nouvelles constructions aux Pointus donne, actuellement, du fil à retordre aux usagers (risques de chute) et au service de la voirie (entretien) et que la mise en place de la zones 30km/h dans le virage des Pointus ne sera pas compromise par le présent projet.

Le périmètre concerné :



Définition du projet de construction, ce qu'on attend :

Etude de faisabilité

- *Esquisse et plans relatifs aux différentes approches méthodologiques*

Avant-projet

- *Optimisation du projet du point de vue de la conception*
- *Consultation et éclaircissement préalables (coordination tiers Caricaie-CFF/Service/autres)*
- *Définition des dimensions principales*
- *Plans d'avant-projet*

Le planning :

Décembre 2022 Demande de crédit au Conseil général

Janvier à Mars 2023 Réalisation de l'étude

13 mars 2023 Présentation de l'étude au Conseil général, c'est peut-être ambitieux !

Les coûts et le financement

<i>L'étude</i>	<i>CHF</i>	<i>25'105.60</i>
<i>TOTAL HT</i>	<i>CHF</i>	<i>25'105.60</i>
<i>TVA 7.7%</i>	<i>CHF</i>	<i>2'094.40</i>
<i>TOTAL TTC</i>	<i>CHF</i>	<i>27'200.00</i>

Le financement : par les liquidités communales

Les intérêts : non applicable

L'amortissement : 10% par an soit CHF 2'720.- dès l'année qui suit la fin des travaux.

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'étude de CHF 27'200.00 TTC pour la réfection de la route de Crevel à Cheyres

Le président remercie M. Christian Cornioley et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Depuis le temps que l'on parle de cette réfection de route, nous devons réaliser cette étude.

Selon la commission financière, l'amortissement doit-être revu. Nous proposons d'amortir sur 5 ans ou de suite au lieu de 10 ans.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 27'200.- (TTC), financé par les liquidités communales.

Pour la commission financière le secrétaire Dylan Fontana et le président moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de Crevel à Cheyres

Yves Chanez

Etant donné que c'est une étude, je souhaite que l'on reprenne le slide où il y a le dessin jaune ; sur le long bout droit, il y a la route en haut ; ne serait-il pas possible de demander à l'étude de faire un passage sous voie pour rejoindre cette route ? Ce qui nous permettrait de venir d'en haut.

Christian Cornioley

La réponse c'est oui parce que l'idée c'est de renforcer. C'est-à-dire, l'étudiant nous a montré les différentes variantes donc le passage sur voie, on ne pourra pas, le passage sous voie mais il y a une question de nappe phréatique, mais c'est techniquement de voir si c'est faisable ou pas. Donc la réponse normalement c'est oui si je reprends les livrables de l'étude ; optimisation du point de vue de la conception, consultation, définition des dimensions, des esquisses relatif aux différentes approches méthodologiques.

Yves Chanez

Merci, je pense que ce serait une bonne idée pour désengorger.

Christian Cornioley

C'est toujours la même chose au niveau du tableau multicritères que l'école à fait, on va vite se retrouver à des coûts ou peut-être à un moment donné c'est de savoir si on va investir 2 mios ou CHF 60'000.-, ce seront des choix à faire. Après c'est intéressant qu'on puisse avoir cette visibilité par rapport à ça.

Philippe Rapo

Juste une chose concernant les amortissements, je crois que le boursier communal a déjà avisé la commission financière, on ne peut pas changer la durée. C'est une ordonnance qui oblige à faire sur 10 ans on ne peut pas faire sur 5 ans. Sauf erreur, la commission financière vous avez été informé.

Réponse positive de la commission financière.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de Crevel à Cheyres, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la route de Crevel à Cheyres est acceptée par 27 voix.

8. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la route de Crevel (169 à 183)

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation.

M. Christian Cornioley

Dans le cadre de l'entretien de nos infrastructures (routes communales), nous avons identifié en 2019 l'objet cité dans le présent projet comme priorité à réaliser en 2023 ceci sans changement majeur des structures techniques d'origine.

A noter qu'une partie de la route (figure A) se trouve à proximité de la Grande Cariçaie dont la structure ne peut pas être modifiée.

Partie B : 145 mètres, avec éclairage public, largeur de route inchangée. La route sera inclinée côté centre sportif avec une banquette en gravier gras.

Décembre 2022	Demande de crédit au Conseil général
Janvier 2023	Adjuger les travaux
Printemps 2023	Réalisation du projet

Les travaux (parties 1 et 2)	CHF	86'393.50
Installation de chantier	CHF	5'000.00
Les divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>12'000.00</u>
TOTAL HT	CHF	103'393.50
TVA 7.7%	<u>CHF</u>	<u>7'961.29</u>
TOTAL TTC	CHF	111'354.80
ARRONDI	CHF	111'400.00

Amortissement : 5% par an soit CHF 5'570.00 dès l'année qui suit la fin des travaux.

Le président remercie M. Christian Cornioley et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Page 23 sur 36

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Ces routes font parties du mille-feuille, elles doivent être refaites en vue de l'état. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 111'400.-(TTC), financé par les liquidités communales. Pour la commission financière, le président Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la route de Crevel (169 à 183).

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la route de Crevel (169 à 183), s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la route de Crevel (169 à 183) est acceptée par 27 voix.

9. Révision partielle du règlement communal des finances

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? oui, M. Fabrice Rouiller.

Fabrice Rouiller

Bonsoir à toutes et tous,

Je propose de ne pas entrer en matière au sujet de la demande de révision du règlement communal des finances, lors de cette séance du Conseil général.

En effet, la Commission des finances, dont je fais partie, estime devoir et pouvoir prendre un peu plus de temps, en collaboration avec le Conseil communal, pour revoir ensemble ce règlement. Des discussions sur chacun des points et chacune des propositions du Conseil communal doivent encore avoir lieu afin de trouver un terrain d'entente commun. En outre, des questions juridiques sont aussi à éclaircir afin d'avoir quelque chose de propre à présenter lors d'un prochain Conseil.

L'exécutif doit pouvoir avoir une certaine marge de manœuvre, sans entraver ses décisions de tous les jours.

D'un autre côté, le législatif doit pouvoir en tout temps être au courant des décisions prises pour le respect et la défense de tous les citoyens de ce village.

En espérant vivement être suivi dans cette non-entrée en matière, je vous en remercie par avance.

Pas d'autre remarque, nous allons donc procéder au vote concernant cette non-entrée en matière.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de non-entrée en matière de M. Fabrice Rouiller pour la révision du règlement communal des finances s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 1

La proposition de non-entrée en matière de M. Fabrice Rouiller pour la révision du règlement communal des finances est acceptée par 26 voix.

10. Postulat de MM. Denis et Daniel Chanez : Relocalisation ultérieure de la déchetterie

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Ce postulat a été déposé lors de la séance du Conseil général du 26 septembre 2022. Vous avez tous reçu le contenu de cette demande avec la convocation à l'assemblée. Le bureau du Conseil général a estimé ce postulat recevable et l'a donc mis à l'ordre du jour de cette séance. Je vais d'abord demander à ses auteurs s'ils souhaitent ajouter des précisions ?

Denis Chanez

L'idée de ce postulat et de préciser un peu la volonté qui se dégage un petit peu en arrière-plan depuis quelque temps, qui dégage aussi de la vision, qui est quelque chose qui est important, chaque citoyen est touché dans cette commune, il l'utilise pas tous les jours, mais au moins 1 fois par semaine, deux fois par mois et je pense que c'est à la population d'être consultée pour savoir quelle suite donner, cela évitera aussi de se lancer dans des projets un peu divers, on regarde tout de suite et cela permet de trouver des solutions par la majorité de la population et son désir. Cela permettra aussi de consulter un petit peu les solutions nouvelles qui sont souhaitées, donc des horaires plus élargis, des choses comme cela et surtout l'endroit qui a été conçu avec des accès routiers conséquents par quelque chose au lieu de jeter l'eau du bain avec le bébé comme on dit, donc réfléchir selon les vœux de la population, voilà pourquoi on a déposé ce postulat.

Y a-t-il encore des remarques ou des questions sur ce point ?

Pas d'autre remarque, nous allons donc procéder au vote concernant ce postulat.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent ce postulat s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le postulat est accepté par 27 voix.

11. Election d'un membre du Conseil général au bureau du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Suite à la démission de Raphaël Balestra, une place de membre au bureau en qualité de suppléant était devenue vacante. Après avoir contacté le groupe Ensemble, je n'ai reçu pour l'heure qu'une seule candidature. Il s'agit de M. Sven Heberling. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. M. Sven Heberling est donc élu tacitement au bureau du Conseil général en tant que suppléant pour la période en cours. Vous pouvez l'applaudir.

12. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, M. Christian Cornioley, Mme Christina Darcey et M. Stéphane Delley, M. Bernard Pochon et M. Stéphane Rey. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

- Une information concernant nos collaborateurs et collaboratrices. Afin de réorienter sa carrière professionnelle, Mme Maude Baeriswyl, en place depuis le 1^{er} avril 2022 a décidé de nous quitter pour la fin février 2023. Elle occupait le poste de collaboratrice technique à raison d'un taux de 60%. Nous la remercions vivement pour tout le travail effectué et pour son énorme engagement dans le domaine d'activité particulier et exigeant qu'est l'aménagement du territoire et les constructions. Actuellement, le conseil communal s'active à son remplacement.
- Réaménagement de l'administration : Le nouveau guichet escamotable au rez-de-chaussée est en place.
- Les archives ont été rangées au sous-sol de la grande salle à Cheyres. L'ancien mobilier a été utilisé comme table de travail dans ce local d'archives pour pouvoir consulter des documents en toute quiétude sans faire des allers-retours jusqu'au bureau communal.
- Le nouveau mobilier de la salle du Conseil est fonctionnel. Le bureau a été épuré. De l'ancien mobilier a également été utilisé au local de la bureautique et de l'économat pour créer une place de travail pour du classement et de la mise sous pli. Au fond de ce local se trouve 4 armoires dos à dos pour le nouvel économat.
- La nouvelle cuisinette pour le personnel est installée, comme demandé dans le crédit, en lieu et place d'armoires à classeurs quasiment vides. Le personnel est totalement satisfait de ce qui a été mis en place.
- Dans quelques jours 2022 tirera sa révérence. Cette année n'a pas été de tout repos quand on voit le nombre de dossiers et projets menés à bien et ceux déjà dans le portique de départ pour 2023.
- Mes premiers remerciements s'adressent à l'entier du personnel communal bien sûr qui a su faire preuve de professionnalisme malgré une charge de travail toujours grandissante et malgré les changements continus que subit une administration communale en pleine mutation.
- Je remercie mes collègues du Conseil communal in corpore pour la qualité de leurs prestations, leur vivacité d'esprit, les débats nourris lors de nos séances de Conseil et leur engagement.
- Merci également aux diverses commissions communales pour leur implication dans leur sphère d'activité et aux groupes de travail dédiés pour leurs expertises et l'apport de leurs connaissances dans les dossiers et projets communaux pour lesquels ils sont sollicités. Certains d'entre vous ont pu remarquer la complexité de certains dossiers et l'énergie qu'il faut mettre en œuvre pour les faire avancer et les finaliser.
- Et pour finir merci à vous, membres du Conseil général, pour la fructueuse collaboration. Votre soutien et vos décisions nous ont permis de mener à bien, ensemble et pour l'avenir, un impressionnant volume de travail et des dossiers parfois difficiles. J'espère que cet état d'esprit perdurera pour les années à venir.
- Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles de magnifiques fêtes de fin d'année et me réjouis de vous retrouver plein d'enthousiasme en 2023. Merci.

M. Philippe Rapo

- Au niveau des ressources humaines et assurances, le conseil communal a décidé de revoir nos polices d'assurances. Plusieurs améliorations ont été apportées mais il en est une concernant la LPP qui est très intéressante pour nos collaborateurs. Pour les mêmes coûts et dès le 1^{er} janvier 2023, nous avons pu améliorer nettement la couverture des collaborateurs à temps partiel en divisant prorata la déduction du salaire de coordination. Nous leur avons également mis en place une assurance complémentaire accidents professionnels et non-professionnels. Tout ceci sans augmentation, voir diminution de leurs primes.
- Nous sommes en train d'auditionner les candidats pour la place d'apprenti de commerce pour la rentrée 2023-2026
- Au niveau IT, nous avons enfin pu migrer nos datas dans un cloud qui se trouve en Suisse et sommes passés sous Microsoft 365. Les temps de réponse du système informatique sont enfin de nouveau performants. En 2023, nous allons encore plus nous former sur les outils Microsoft, mettre en place la migration de notre téléphonie sous IP et mettre à jour notre site internet qui nous permettra, entre autre, de réserver nos locaux communaux en ligne.
- Concernant la Ferme communale, il reste 3 appartements à louer dans cette ferme : 2 duplex et un 2 ½ pièces. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à la société Fidurex qui est en charge de la gestion de la ferme communale.

- Concernant les ports, en plus de la remise à neuf des éclairages des pontons et du môle suite à la crue de 2021, nous avons mis en place un système de gestion crépusculaire de l'éclairage du port. En hiver, il s'arrête à 22h et s'allume à 6h et l'été, il s'arrête à minuit et 1/2 et reprend à 5h30.
- Le nouveau garde-port, Guy Delley, s'est fait de nouveaux amis avec les castors qu'il côtoie régulièrement très tôt le matin. Mais il doit faire régulièrement le tour des grillages entourant les arbres car ces rongeurs réussissent tout de même à abattre ces arbres pourtant protégés. On espère juste qu'il n'y a pas d'intervention humaine de cet état de fait.
- Nous avons déjà fait plusieurs séances pour la mise à jour du règlement des ports. La refonde devrait être assez profonde. J'espère que ce règlement pourra voir le jour pour l'été prochain.
- La ComAPP s'est déjà réuni à plusieurs reprises, la présidente, Janine Grandgirard vous en parlera plus en détails tout à l'heure.
- Pour finir, j'aimerais vous souhaitez de passer de merveilleuses fêtes de fin d'année et tous mes meilleurs vœux pour l'année 2023.
- Et surtout un gros HOP Suisse pour demain soir !

M. Christian Cornioley

- Mise en conformité des arrêts de bus. Cela fait 20 ans que nous savons que nous devons nous mettre en conformité, mais nous avons fait comme tout le monde, à savoir attendre, car il y a plusieurs éléments en suspens au canton, notamment sur le financement de ces arrêts. C'était donc un sujet où il était urgent d'attendre, mais maintenant il faut se lancer.
- Pour information, il y a une étude en cours auprès d'un bureau spécialisé. Cette étude va permettre :
 - de préciser les exigences en termes d'aménagement pour la mise en conformité des arrêts de bus ;
 - d'établir un état des lieux des arrêts de bus existants. Je ne sais pas si je fais un petit quizz si tout le monde sait le nombre d'arrêts de bus qu'on a ;
 - d'évaluer la localisation des arrêts et les questions de rebroussement vers la gare de Cheyres. On se pose toujours la question de savoir si on peut faire mieux en termes de mobilité.
 - De définir les mesures de mises en conformité des arrêts ;
 - D'estimer sommairement les coûts de réalisation des mesures de mise en conformité et donner un avis qualitatif quant à la proportionnalité de la mise en conformité. Il y a un arrêt de bus à Béthanie pour 3 personnes. A voir s'il faut faire des aménagements ou pas. Pour information à l'arrêt sur Châbles et Pâles c'est 9 personnes par jour qui montent et qui descendent, à Béthanie 3 personnes. Je profite de faire un coup de pub. Longtemps et cela est écrit dans la vision, le but était de renforcer Cheyres-Châbles le week-end. Pour ceux qui regardent passer le bus vide, cela fait juste mal au cœur de voir 50 places vides. Il faut rappeler que du lundi au vendredi nous avons 10 paires de courses, mais que le samedi-dimanche on en a 6. Malheureusement, aujourd'hui encore je trouve que le bus est relativement vide.

C'est juste une information, un gros travail que je viendrai vous présenter. On peut mettre les arrêts comme on veut, mais il y a des obligations vis-à-vis des personnes à mobilité réduite.

- Eclairage public : On l'a déjà annoncé en septembre par rapport à Ostral et la pénurie. Le but n'est pas d'investir d'une manière disproportionnée sur cet éclairage, c'est d'avoir un plan directeur. On commence à travailler sur ce plan directeur le 12 décembre et l'idée est de pouvoir vous présenter cela au prochain Conseil général, tout du moins le premier livrable qui est le plan directeur.

Mme Christina Darcey

- Afin de compléter l'équipe pédagogique de la crèche, Mme Noémie Duc, ASE diplômée de Forel a été engagée au 1^{er} décembre 2022. Elle remplace Mme Nadia Leibzig qui a quitté la crèche au bout de sa période d'essai de 3 mois.
- Mme Sylvie Denis, éducatrice, fête cette année son jubilaire de 10 ans à la crèche des P'tits Potes. Nous remercions Mme Denis pour son engagement professionnel et pour sa fidélité.
- Comme chaque année, tout le personnel communal est évalué par son supérieur hiérarchique et s'exprime également sur sa satisfaction personnelle.
- Suite à une visite d'inspection des autorités cantonales, nous avons obtenu l'autorisation officielle d'utilisation de nos nouveaux locaux de notre crèche.

- Nous attendons la livraison des 200 nouveaux pupitres et 50 chaises ainsi que le reste du mobilier commandé le 13 janvier 2023. Les anciens pupitres ont été proposés gratuitement aux communes fribourgeoises ou seront offerts à des écoles dans le besoin. Le solde sera repris par le fournisseur. Le nouveau mobilier de l'école, en particulier les pupitres pour lequel votre autorité a accepté un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 sera livré le 13 janvier 2023 en totalité. Comme prévu dans le projet, la facturation sera échelonnée sur 4 ans. Actuellement, nous avons une commune et une école privée qui ont manifesté leur intérêt pour les pupitres.
- Après le départ de tous les élèves de l'Ukraine, il y a quelques semaines, nous avons à nouveau reçu un enfant réfugié de l'Ukraine. Nous lui souhaitons la bienvenue chez nous.
- Quelques nouvelles du CO de la Broye : Nous avons actuellement 1'280 élèves entre 12 et 15 ans qui fréquentent un de nos 3 sites du Cycle d'orientation de la Broye, dans une des 3 sections suivantes : Prégymnasiale, Générale ou Exigences de bases. Le repas de midi peut être pris sur place dans les 3 sites d'Estavayer, Cugy et Domdidier, selon l'exigence légale au prix de CHF 10.00 le menu complet. Et cela rencontre un grand succès.
- Les amortissements des investissements, surtout pour la construction du nouveau site de Cugy s'élèvent à CHF 135'473.00 comme nous l'avons déjà entendu ce soir. Donc encore un peu plus que prévu. Pour notre commune pour l'année 2023, tandis que notre participation au CO de la Broye, donc au fonctionnement du CO s'élève à presque CHF 900'000.00. Ce qui amène le montant total de notre participation à 1'033'456.00
- AES : une nouvelle rencontre avec le représentant de notre fournisseur des repas pour la crèche et l'AES, M. Pous de la Coccinelle Verte a eu lieu dernièrement avec la participation des 2 responsables de la crèche et de l'AES et de moi-même. L'année passée, plusieurs réclamations et demandes de modification, tant au niveau de la qualité que de la quantité des repas ont été communiqués à M. Pous. En faisant le point, à nouveau maintenant, force est de constater que l'entreprise a été à l'écoute de nos réclamations et a donné suite à nos demandes. Actuellement, on constate une satisfaction générale autant à la crèche qu'à l'AES. Pour répondre ainsi à une question posée dans le cadre d'une séance du Conseil général, ce constat de satisfaction générale amène le Conseil communal à continuer pour l'instant à faire confiance à la Coccinelle Verte pour la livraison des repas.
- Je rejoins mes collègues pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Merci.

M. Stéphane Delley

Je dois répondre à 3 questions posées lors du dernier Conseil général et j'aurai 3 petits points d'information.

- La première question est de M. Bernard Pillonel concernant les dégâts des castors. La commune et donc la voirie doit mettre des protections pour les arbres. Une demande a été adressée à la Grande Carrière pour avoir une éventuelle solution concernant ces castors. La réponse est assez claire et c'est ce que nous faisons déjà à savoir mettre ses fameuses protections. Il n'y a rien d'autre à faire. Par contre, s'il y a une mise en danger pour l'homme on peut éventuellement abattre l'animal, si on n'a pas d'autre choix. Mais si on en abat un, le lendemain un autre prendra sa place. C'est sans fin. Une autre solution évoquée est de prendre contact avec la Ville d'Yverdon qui a eu les mêmes problèmes. La demande est en attente. Je reviendrai au prochain Conseil si j'ai une réponse, mais actuellement nous n'avons pas le choix de vivre avec eux.
- Question de Mme Nadia Muller concernant les barrières direction Bonnefontaine. Les photos parlent d'elles-mêmes et maintenant les enfants pourront emprunter le chemin sans risque.
- Question de Mme Laetitia Hänggeli concernant l'entretien du chemin entre la grande salle et la gare. C'est prévu dans le budget d'investissements 2023. Une demande de crédit sera présentée et en attendant la voirie va l'entretenir comme elle le peut.
- Le Conseil communal a décidé de mettre une décoration de Noël. On va l'installer entre le 7 et le 14 décembre et elle sera enlevée vers le 5-6 janvier.
- Il est prévu au printemps de faire une décoration sur le rond-point avec l'inscription Cheyres et Châbles. Il y a un joli budget pour ces décorations et on va l'utiliser.
- Concernant les passerelles, je vais vous faire à chaque fois un point de situation. Après une première prise de contact pour la faisabilité et pour avoir des idées, le projet a été mis en attente, car il y a des réflexions en cours contre l'érosion sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Il est apparu que le secteur situé entre Crevel et le port de Cheyres est considéré comme prioritaire. Donc on va se voir avec le service des Forêts et de la Nature pour en discuter et voir ce qu'il est possible de faire.

Je vous souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Bernard Pochon

- *Sport, culture et loisirs. Le règlement d'aide aux sociétés locales est entré en vigueur fin 2019. Il n'a pas pu être testé car nous avons eu 2 ans de Covid. Au début de l'année, nous n'avions pas beaucoup de manifestations, mais finalement cet été et cet automne il y a eu énormément de manifestations. Les salles communales ont été très utilisées ce qui a provoqué parfois des frictions. Nous devons revoir cette manière d'accorder les salles et de faire des locations. Nous nous voyons directement après avec Mme Mary Hayoz pour fixer une séance à ce sujet.*
- *Suite aux travaux de la grande salle, nous avons lavé toute la vaisselle et avons constaté qu'il manque passablement de vaisselle. Nous n'avons rien mis au budget, car c'était trop tard, mais l'inventaire complet pour toutes les salles est en cours et nous vous proposerons l'année prochaine le remplacement ou de compléter cette vaisselle des salles communales.*
- *Dans le cadre des possibles pénuries d'électricité que l'on aurait cet automne, nous avons déjà procédé, selon la demande du canton, à faire l'inventaire des personnes vulnérables. Nous prévoyons également, si cela devait être nécessaire, de relancer un système qui avait fonctionné avec le Covid et les crues « J'offre mon aide, j'ai besoin d'aide ». En cas de crise, les gens sont très solidaires et ont des ressources extraordinaires. Sinon, nous prévoyons la réalisation d'un point de rencontre d'urgence. Cet endroit serait toujours alimenté en énergie où on aurait encore les choses de bases qui seraient encore possible pour la commune*
- *Social : Senior +. Le rapport sur le questionnaire est disponible sur le site internet. 35% des seniors ont répondu au questionnaire, ce qui est une très bonne représentativité. Il faut souligner que les ¾ des seniors sont satisfaits, on a donc des seniors de bonnes humeurs et en bonne santé. Ils sont disponibles pour aider et partager. Mais ¼ des seniors nécessitent de l'aide et des contacts sociaux. ¼ des seniors cela veut dire 160 personnes ce qui, d'après les projections représenterait 230 personnes en 2035. Le Conseil communal va nommer normalement la semaine prochaine les membres de la Commission seniors. Cette commission senior est une commission du Conseil communal. Elle sera composée de 5 à 11 membres nommés par le Conseil communal. Elle sera composée de seniors, les mandats sont de 3 ans et elle pourra faire des groupes de travail sur certains sujets avec des personnes externes s'il le faut. Nous avons donc reçu plus de candidats que de places, ce qui nous permet d'avoir un choix et je vais proposer au Conseil communal la nomination surtout pour qu'il y ait une représentation dans les âges, dans les genres et également dans les communes Cheyres et Châbles. C'est important d'avoir ce mix qui soit fait. Quels sont les missions de la commission senior ; c'est d'élaborer le concept Senior, définir les mesures, mettre en œuvre les mesures, elle servira également de plateforme d'échange et pourra émettre des propositions bien sûr. Quels sont ses domaines de compétences ? Il s'agit de l'accompagnement social, des activités et des loisirs, de l'habitat et des logements, des transports. Vous verrez dans le prochain Cheyres-Châbles Info une information sur Passepartout, mais Passepartout atteint aussi ses limites et pour les petits transports on pourrait organiser un système assez simple dans la commune. Pour l'information, il y a une grande demande dans la commune et également pour l'intergénérationnelle, car il ne faut pas cantonner les seniors dans un ghetto. Tout cela se fera bien sûr avec Pro Senectute et la Fédération Fribourgeoise des retraités et le Réseau Santé de la Broye. Dès janvier prochain, cette commission pourra se réunir et commencer ses travaux.*
- *Pour ma part, je vous attends le 1^{er} janvier pour la traditionnelle soupe du Nouvel-An, histoire de reposer les repas de Noël et de Nouvel-An. Merci.*

M. Stéphane Rey

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Quelques informations concernant mon dicastère.

- *Tout d'abord au niveau de l'aménagement du territoire et de la police des constructions : Monsieur le Syndic vous l'annonçait en primeur. Nous allons mettre toutes nos forces pour remplacer notre responsable du bureau technique qui est partante. Aujourd'hui on s'efforce d'organiser la transition pour rebondir de nouveau. La campagne de recrutement a été lancée, comme le disait Fabien. Nous allons engager nos forces pour assurer une transition qui est convenable et assurer un traitement des dossiers de permis de construire dans des délais acceptables. A ce stade, tout est exploré pour trouver une solution de remplacement. Je fais appel aux citoyens et aux élus qui connaissent des gens qui ont le profil recherché. Faites appel à ces gens-là. Je pense que le poste au bureau technique est très intéressant, très varié et je pense que c'est une opportunité qui est intéressante. Je remercie déjà les collègues du bureau qui devront dans l'intérim s'engager un petit peu plus pour répondre aux différents dossiers.*

- *Au niveau du projet voté en septembre 2021 pour l'élaboration de concept de crue, l'étape de la récolte et de la consolidation des données s'est déroulée durant le printemps. Durant la fin de l'été et l'automne, la phase d'analyse a eu lieu et des résultats ont été présentés au Conseil communal début novembre. Plusieurs mesures sont proposées sur des installations-clés dans le but de retarder ou de limiter l'effet des crues. Il n'y a pas de miracle par rapport à ses propositions, il y a beaucoup de chose qui étaient connues ou pressenties par les collègues ou par beaucoup de personnes travaillant dans la commune. Ce qui est par contre intéressant dans la démarche qui est lancée c'est d'avoir une base documentée qui permet de retracer les événements et qui nous permet aussi d'avoir une approche scientifique de la gestion d'événements. Les propositions qui seront faites seront travaillées durant des workshops qui auront lieu en début de l'année prochaine. Des fiches techniques seront réalisées, au final le plan de crue devrait nous permettre de travailler dans l'anticipation et non dans l'urgence. Ce qui nous permettra d'améliorer un des éléments qui était à améliorer par rapport à cette crue, c'est-à-dire la communication. Encore un peu de patience et dans le courant de l'année prochaine on devrait avoir des résultats concrets à vous proposer.*
- *Par rapport à l'aménagement, je reviendrai dans les divers par rapport à la question de M. Patrick Pillonel adressé le 26 septembre pour le quartier du Ferrajo.*
- *Au niveau des bâtiments, M. Rémy Gaillard est un grand ballon d'oxygène pour nos infrastructures. Il y a encore beaucoup à faire mais notre nouveau collaborateur apprend vite, la besogne est par contre gigantesque. En acceptant l'engagement de ressource supplémentaire dans le budget 2022, le Conseil général prenait la mesure de la nécessité de maintenir nos infrastructures. Il y a peu de mesures déjà visibles pour la population mais nous avançons pas à pas. Je tiens à vous remercier pour l'acceptation du budget 2023. Un des buts de l'année prochaine c'est l'établissement d'un concept de conciergerie et de maintenance des bâtiments qui nous permettra de maintenir des infrastructures opérationnelles.*
- *Voilà en ce qui concerne le volet opérationnel et touchant le compte de résultat. Au niveau des investissements, le projet de rénovation des sous-sols de la grande salle et des vestiaires est quasiment bouclé il reste quelques retouches à faire. Les travaux ont été réalisés dans le respect du budget, le décompte final de l'investissement sera présenté avec les comptes 2022. Je tiens ici également à remercier les entreprises qui ont œuvrés durant les vacances et qui ont tenu les délais. Peu de monde y croyait au départ du chantier, mais finalement avec une petite semaine de retard, les écoles ont pu reprendre possession des locaux. Merci à eux. Merci également aux utilisateurs qui ont été impacté par les désagréments durant la période estivale.*
- *En ce qui concerne la transformation de l'ancienne crèche en salle de classe, le projet est financièrement assez compliqué et m'a obligé à approcher la commission financière à deux reprises. Ceci suite à des problèmes qui étaient difficiles à prévoir. Au niveau des délais tout se passe comme prévu, les clés de la nouvelle salle seront remises début janvier à l'établissement scolaire. Le corps enseignant et la directrice sont impatients que ce local leur soit remis. Je les remercie également au passage. La cohabitation a été aussi excellente avec les entreprises et tout s'est passé dans les meilleures conditions.*
- *Je reviendrai au niveau du bâtiment de la ferme communal dans les divers, lorsque la commission aura des infos à donner.*
- *Pour terminer, je remercie mes collègues du Conseil communal pour les débats animés et les discussions enrichissantes. Au final, je suis convaincu qu'on prend toujours les bonnes décisions pour la population. Je remercie également les conseillers généraux qui s'engagent au niveau des constructions, la commission d'aménagement du territoire et la commission de bâtisse. Je souhaite également remercier le personnel communal, Stéphanie, s'il-te-plait tu transmettras, pour leur soutien et leur engagement tout au long de l'année et la population pour la confiance témoignée.*

Le président remercie le Conseil communal pour ses informations.

13. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

En séance du 15 novembre, le conseiller communal responsable des bâtiments, Stéphane Rey, en présence de Monsieur Chablais, du bureau d'architecte Chablais-Fischer Architectes Sàrl, d'Estavayer-le-lac, architecte du dossier de rénovation de la ferme communale de Châbles, nous ont présenté l'état financier du dossier à ce jour.

Ils nous ont informé que les coûts finaux ne devraient pas dépasser le budget prévu de plus de 1 pour cent. Le décompte final devrait être présenté l'année prochaine en séance plénière au conseil général.

Au sujet des budgets de résultats de notre commune, la commission financière veut qu'à l'avenir ces derniers soient équilibrés en sachant qu'en juillet de cette année on nous annonce un excédent de plus d'un million et en novembre on nous présente un budget négatif.

Pour cette année, nous avons compris dans votre démarche d'un budget négatif, votre mécontentement envers les charges liées transmises par le canton.

Vous pouvez aussi faire passer le message de vos désaccords lors de vos délégations à ces diverses associations et regroupements.

Nous pensons que ce serait beaucoup plus efficace pour transmettre le message aux autorités cantonales.

Comme mentionné dans le rapport sur le budget de résultats 2023, un budget reste un budget, la commission l'a bien comprise, mais elle veut pour l'avenir qu'il soit équilibré, pour donner suite à un rapport élaboré en 2018.

La Commission Financière et moi-même profitons de remercier l'Administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail et sa bonne collaboration.

Pour la Commission financière, le Président, moi-même.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Néant.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey, président

Je vais raccourcir mes notes, car Daniel vous a déjà donné quelques informations. Au niveau des investissements, les travaux de la Ferme communale sont terminés. Il reste quelques bricoles à finir. On a finalement été rattrapé par les problématiques des délais de livraison. On a pas mal été épargné, à part pour le bois durant le chantier, mais là on a encore quelques stores ou quelques équipements qui tardent à venir. Cela va être fait petit à petit. Les aménagements extérieurs seront lancés dès l'arrivée les beaux jours. On ne va pas aller maintenant s'embourber.

La CoBa s'est réunie une dernière fois le 18 octobre. Nous avons célébré la fin du chantier autour d'une fondue. Je remercie Christina pour l'accueil. C'était vraiment un plaisir. Je peux féliciter les collègues qui ont œuvré dans cette commission. On peut même les applaudir. Merci. La commission se réunira encore une fois au printemps prochain pour valider les décomptes finaux. Comme l'a dit Daniel, le bouclage va prendre un petit peu de temps, c'est un grand chantier et on se réjouit de pouvoir présenter le décompte final, je l'espère dans les comptes 2022 en fonction des dernières factures finales. Cela prendra peut-être un petit peu de temps et cela sera à l'automne. Voilà concernant la CoBa.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard

Quelques informations de la commission des petits ports depuis la séance du Conseil général du 26 septembre dernier.

Le 13 octobre, une délégation de la COMAPP a reçu divers services cantonaux soit :

- La DIME (direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement)*
- Le Sen (service de l'environnement, section lacs et cours d'eaux)*
- Le SeCA (Service des constructions et de l'aménagement)*
- Le SFN (service de la forêt et de la nature)*
- Ainsi que le bureau exécutif de la Grande Carrière*

Au total 13 personnes.

Le bureau BIOL, représenté par Simon Maendly, chef de projet et Pauline de Coulon, biologiste, ont exposé une étude de faisabilité de rénovations des ports des Pointus et du Safari avec plusieurs variantes. Il faut relever que le contexte territorial de nos petits ports, est quelque peu particulier soit il touche ou bien il est dans le plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel le site à batraciens, le bas-marais d'importance nationale, la zone alluviale d'importance nationale, la réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs, les sites marécageux d'importance nationale, l'inventaire fédéral des paysages. La rénovation des ports va demander certainement des compromis et encore des rencontres. Cette première séance a été enrichissante et importante pour la suite. Les divers services sont ouverts à la discussion afin de trouver des solutions. Maintenant, la commission des petits ports s'est positionnée sur une variante qui sera élaborée par le bureau BIOL pour une future mise à l'enquête préalable. Voilà, notre prochaine séance est fixée fin janvier 2023. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Au nom de la COMAPP, la Présidente, moi-même.

14. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Ludovic Sauter

Nous allons commencer par le suivi des questions et propositions. Tout d'abord un ancien en suspens, lors de la séance du Conseil général du 7 octobre 2019, le Conseil général avait accepté la proposition de M. Yves Chanez pour la création d'un skate-park sur la commune de Cheyres-Châbles. Lors de la séance du conseil général du 29 juin 2020, le Conseil communal a donné une information intermédiaire. Depuis, plus rien, qu'en est-il ?

Bernard Pochon

J'ai repris le projet, mais je n'ai pas vraiment attaqué donc je vous donnerai des nouvelles bientôt, merci.

Lors de la dernière séance, nous avons une question de M. Patrick Pillonel relative à la déchetterie, zone Ferrajo, c'était par rapport à l'affectation de la zone.

Stéphane Rey

Réponse à la question de M. Patrick Pillonel lors de l'assemblée du Conseil général du 26 septembre. Cela concerne le questionnement sur le passage de zone d'activité en zone centre du village et des éléments qui ont été remonté par rapport au climat qui s'est détérioré dans cette zone et le requérant voulait la position de l'exécutif pour connaître ce qui nous amené à cette décision. Voici la réponse du Conseil communal :

Dans son intervention du 26 septembre, M. Patrick Pillonel évoque des situations de conflit qui relèvent avant tout du droit privé. Le Conseil communal prend très au sérieux cette problématique et a été approché à plusieurs reprises par les riverains et les habitants du quartier. Bien que le Conseil communal n'ait aucune compétence en matière de droit privé, il s'est attelé à inviter les protagonistes aux dialogues et à une recherche de solution. A ce stade, il est utile de rappeler que le règlement de conflits privés relève de la compétence du tribunal d'arrondissement de la Broye.

En l'état, si des demandes de construction déposées respectent le RCU (Règlement Communal d'Urbanisme) nous ne pouvons pas nous opposer aux projets. L'octroi de permis, dans le cadre de nouvelle construction passe par une procédure ordinaire, le permis de construire est délivré par la préfecture. Durant cette procédure, les associations reconnues, les voisins et propriétaires directs peuvent faire valoir leurs droits en formulant leurs oppositions, celles-ci sont traitées et tranchées par la préfecture.

Le changement d'affectation de la zone Ferrajo de zone d'activité ZAC en zone centre village ZCV relève du droit de la construction et de l'aménagement du territoire (ReLATec). Il est ici également utile de rappeler que ceci est de compétence du Conseil communal.

Nous rappelons que le passage du quartier de Ferrajo de la zone d'activité en zone centre village avait pour vocation de répondre à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et au Plan directeur régional (PDR) permettant ainsi de favoriser la densification.

Notre Plan d'aménagement local (PAL) est en cours d'approbation auprès du canton. Durant la procédure d'harmonisation, chacun a eu l'occasion de faire valoir ses droits en déposant une opposition durant

l'enquête publique (dans le cadre de cette procédure les habitants et propriétaires du quartier de Ferrajo avaient la possibilité de faire valoir leurs droits).

Même si notre PAL n'est pas encore 100% entériné par le Conseil d'Etat, il était accepté sous conditions en octobre 2020. Les conditions d'harmonisation ayant fait entre temps l'objet de deux enquêtes publiques pour des modifications demandées dans les conditions d'approbation. Depuis octobre 2020, le changement de ZAC en ZCV est entériné, le dossier du PAL bénéficiant de l'effet anticipé des plans.

Cela signifie que le passage de ZAC et ZCV est définitif et entré en force en octobre 2020. Il faut tenir compte en outre que la LAT (Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire) gèle les PAL pour une durée de quinze ans dès l'approbation définitive.

Avec la mise en place du plan directeur régional, la ZAC était vouée à disparaître car seuls les centres régionaux peuvent disposer de telle zone, ici aussi un effet de la mise en place de la LAT. Afin de limiter au minimum l'effet d'un changement, les autorités de 2017 ont choisi de passer le quartier de Ferrajo en zone centre village, offrant ainsi aux propriétaires un indice plus élevé permettant de valoriser leurs terrains, y compris pour la commune qui est propriétaire de terrains dans la zone. Si on regarde cela de manière pragmatique, cela permet de créer de la richesse dans notre commune et comme dit plus haut, de répondre aux besoins de densification.

Permettez-nous de rappeler deux principes de base applicables en matière d'aménagement du territoire :

- Toutes constructions légalement réalisées au moment de l'octroi de la demande de permis, bénéficient du droit acquis et ne doivent ni être démolies ou modifiées lors de l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation qui les rendraient non conformes.*
- Une demande de permis peut bénéficier d'un effet anticipé positif des plans, avant l'approbation du PAL, lorsque celui-ci a été mis à l'enquête publique et que les éléments du PAL, qui seraient remis en cause, n'ont aucun impact sur ladite demande de permis.*

Cela signifie que les activités artisanales du quartier bénéficient d'un droit acquis et que celles-ci ne sont pas remises en question par le changement de zone. Les activités artisanales sont d'ailleurs possibles dans la ZCV, je cite notre RCU, Article 19 alinéa 1 : « Destination (de la zone) : Habitations individuelles ou collectives, exploitations agricoles et viticoles, activités de services et activités artisanales compatibles ». Si l'activité initialement autorisée bénéficie du droit acquis, des changements d'affectation de locaux, devront passer par une demande de permis en procédure ordinaire (ReLATec).

Le président remercie M. Rey pour cette réponse détaillée. Il y avait également une deuxième question relative aux pompiers.

Fabien Monney

Réponse à deux questions de clarification de M. Raphaël Balestra, Sébastien Cantova, Patrick Castioni et Mme Nadia Muller relatives au service du feu.

Question 1

Est-ce que le fait d'être locataire du bâtiment est la raison pourquoi notre base va être réévaluée dans 5 ans ? Non, le fait d'être locataire n'est en rien la raison d'une réévaluation de notre base de départ dans les 5 à 10 ans.

La raison est la suivante :

Conformément à la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours, entrée en vigueur le 1er juillet 2021, le Conseil d'Etat a constitué une commission cantonale provisoire de défense incendie et secours (CDIS).

Sa mission était en particulier de valider l'analyse des risques et d'arrêter en conséquence la carte opérationnelle déterminant les bases de départ nécessaires.

Cette commission a arrêté l'analyse des risques présents dans le canton, en tenant notamment compte de la densité de la population, de la densité d'emplois, des risques particuliers (chimiques par exemple) et des dangers naturels. Ce qui a permis de définir une carte opérationnelle retenant 38 bases de départ couvrant ces risques sur tout le territoire, dont Cheyres.

La couverture des risques du canton de Fribourg est alors répartie entre les différentes bases de départ des sapeurs-pompiers. L'emplacement et la dotation des bases de départ sont déterminés en fonction des missions des sapeurs-pompiers et de leurs objectifs de performance.

Sur la base de son arrêté du 1er septembre 2021 relatif aux missions des sapeurs-pompiers, aux degrés d'urgence et aux objectifs de performance, la CDIS provisoire a décidé de couvrir les risques identifiés par le rapport ECAB entre les diverses bases de départ maintenues.

Il est mentionné dans cet arrêté cantonal, que certaines bases de départ devront faire l'objet d'une analyse lors d'une prochaine mise à jour, dans 5 à 10 ans, afin de déterminer si leur maintien est fondé. Cheyres fait partie de cette liste au même titre que Gurmels, La Verrerie, Orsonnens, Saint-Aubin et Tentlingen. Suite à ce qui précède, il est confirmé que le fait d'être locataire n'est pas la raison d'une réévaluation de notre base de départ dans les 5 à 10 ans.

Question 2

Le Conseil communal, dans sa vision personnelle, soutient-il le maintien de la base de départ dans notre commune ?

Oui, le Conseil communal soutient le maintien de la base de départ de Cheyres, mais ne le fera pas à n'importe quel prix et n'importe quelles conditions.

Il est important de rappeler ici que la décision de maintien ou pas d'une base départ n'est pas de la compétence de la commune qui l'héberge, mais nouvellement de l'Association de communes nouvellement créée et de la commission cantonale de défense incendie et de secours.

Les statuts de l'Association prévoient explicitement à l'assemblée des délégués, les attributions suivantes : Art. 10, lettre n) : de décider, sur proposition du Commandant du Bataillon et avec l'assentiment de la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS), de la création d'une nouvelle base de départ ou la suppression d'une base de départ existante, sous réserve des prérogatives de la CDIS qui sont de :

- a) préciser les missions des sapeurs-pompiers et déterminer leur catégorie ;*
- b) arrêter les objectifs de performance des missions des sapeurs-pompiers ;*
- c) approuver les analyses des risques ;*
- d) arrêter la carte opérationnelle de couverture des risques ;*
- e) fixe les standards minimaux de dotation en effectif sapeurs-pompiers ;*
- f) sur ces bases-là, adopte le découpage institutionnel ;*

...

L'attribution ancrée dans les statuts de l'association, donnant la compétence à l'assemblée des délégués de décider du maintien ou pas d'une base de départ est un garde-fou important. La présence d'un membre de notre exécutif communal dans le comité directeur en est un second. Le fait d'être titulaire du bail à loyer en est un troisième, puisque notre commune restera le locataire officiel du bâtiment alors que l'Association en assumera les coûts de location.

Toutefois, dans le cas de la base de départ de Cheyres, il faut tenir compte d'un élément qui en fait une exception puisque nous sommes la seule commune de l'Association à être locataire du bâtiment où se trouve les sapeurs-pompiers. Comme il appartient au propriétaire du bâtiment de décider de l'affectation de celui-ci, le risque de devoir quitter un jour les locaux, hors d'une décision de l'Association, ne peut pas être exclu.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ?

Pascale Arnold

Je souhaite déposer un postulat de M. Patrick Pillonel et moi-même avec comme intitulé Baisse de l'impôt communal sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques de 0,70 à 0,63 à partir de l'année 2024.

Après analyse de la proposition du budget communal pour l'année 2023, force est de constater que celui-ci ne reflète pas la situation réelle des finances communales.

Les charges sont relativement bien budgétées, au contraire des rentrées fiscales. Celles-ci sont minimisées, à se demander si cela est fait pour éviter de devoir considérer objectivement une baisse d'impôt.

Pour rappel, en 2021 le résultat a été positif avec plus de Sfr. 1.1 mio d'exédents de revenus. L'année 2022 se terminera aussi sur un résultat positif malgré un budget pessimiste.

Certes, des investissements restent à faire dans différents domaines, comme cela est le cas depuis des années. En circulant dans les deux villages de Châbles et de Cheyres, on peut constater un nombre important de nouvelles constructions qui amèneront de nouveaux contribuables, donc de nouvelles rentrées fiscales, et cela n'est pas du tout considéré dans le budget 2023.

Il est donc temps de reconsidérer le taux d'impôt communal à la baisse et de faire profiter les citoyen.nes de cette situation financière. Citoyen.nes qui sont nombreux à espérer une diminution du taux d'impôt car c'est bien leur argent qui contribue aux résultats positifs de la commune.

Nous demandons au Conseil Communal de proposer une baisse du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 10%, passant ainsi de 0.70 à 0.63 et ce à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le Président remercie Mme Arnold pour la dépose de ce postulat et demande au Conseil communal s'il souhaite s'exprimer. Le Conseil communal n'a rien à ajouter.

Nicolas Riedo

J'aimerai au nom du groupe Ensemble remercier Raphaël Balestra pour son engagement au sein du Conseil général et souhaiter la bienvenue à Sven Heberling pour sa nomination puisqu'il a été fraîchement assermenté.

Yves Chanez

J'ai une question pour Stéphane Rey, je prends la parole au nom de Laure Marti qui est co-responsable du marché de Noël à Châbles. Stéphane je crois que tu as reçu un courrier de sa part, tu me confirmes juste que c'est ok concernant les divers points à réparer dans la grande salle de Châbles.

Stéphane Rey

Oui, j'ai pris connaissance du mail qui fera l'objet d'une discussion au Conseil communal probablement la semaine prochaine. Le courrier porte sur différentes tâches qu'on doit faire sur les bâtiments, notamment sur la grande salle de Châbles. J'ai conscience que ce n'est pas encore top et qu'il y a encore beaucoup de travail à faire c'est sûr. Il y a énormément de taf, Rémy ça fait six mois qu'il est là donc il travaille très bien et d'arrachepied, donc aujourd'hui peut-être pour entrer dans le détail technique ; on s'est concentré sur des éléments qui étaient urgent de corriger de mettre en place je parle du service des monos blocs des grosses caisses qui servent à la ventilation, des services sur les agrégats frigorifiques, entretien de la chaufferie, donc on a fait un contrat de maintenance sur la chaufferie qui était tombée en panne cet été, donc c'est toutes ces tâches qu'on ne voit pas donc c'est clair y'a encore des poignées de porte qui coïncent etc... je remercie Laure pour sa liste et puis on va continuer de travailler d'arrache pieds donc encore un peu de patience pour pouvoir voir les effets de l'engagement de Rémy.

Yves Chanez

Je veux juste soutenir la démarche parce que c'est quand même une salle qui est beaucoup louée à Châbles et c'est quand même une vitrine pour notre commune donc si on pouvait faire ça assez rapidement ce serait bien.

Stéphane Rey

Merci pour ton intervention, aujourd'hui on doit changer le mode de fonctionnement, on doit partir du bon pied, on parlait des pompiers tout à l'heure, le service technique fait également, joue aux pompiers toute la semaine donc on fait que de parer à l'urgence et sauter d'une tâche à l'autre et c'est pas du tout efficient et j'espère maintenant avec notamment l'acceptation du budget qu'on puisse mettre en place ce concept de conciergerie qui nous permettra déjà de faire des entretiens dont on a besoin. Donc patience, ça va se faire, mais cela va prendre encore un peu de temps.

Fabrice Rouiller

Le budget 2023 ayant été accepté et je m'en félicite, je voulais tout de même rendre attentif le Conseil communal à certains aspects, je ne veux pas être long, mais je pense que ceci sera très important d'avoir en tête pour les réflexions futures. La commission financière et moi-même avons à cœur de faire notre travail de contrôle, d'analyses et de réflexions diverses, à ce sujet et depuis l'entrée en fonction du nouveau Conseil communal des augmentations importantes sont visibles dans différents secteurs certainement au niveau du pilotage ceci peut être justifié, mais mon intervention inspire à vous rendre attentif à trois choses pour l'avenir. On l'a vu en début de séance les camemberts qui comparaient les budgets 2022 au budget 2023, mais le premier point que je voulais relever ce sont les différences entre les comptes 2021 et le budget 2023 j'observe, c'est juste un exemple, une augmentation de 20 % des charges du personnel, il y a bien évidemment d'autres exemples tout aussi importants dans d'autres secteurs et c'est simplement pour argumenter la tendance générale. Certes de nouveaux engagements et une réorganisation ont eu lieu où est encore en cours, on en parlait justement y'a pas longtemps. Mais cette augmentation ne pourra pas continuer à cette vitesse chaque année sinon comme se sont des charges pérennes, nous aurons un problème à un moment. Par exemple au budget 2023 est prévu une augmentation des salaires de 2,5 % au vu de

l'évolution de l'indice des prix à la consommation, soit, mais que se passera-t-il si ce même indice redescend en 2024, vous allez baisser les salaires ? simplement à méditer... c'était un des points.

Le deuxième point ; les projets toujours aussi ambitieux du Conseil communal doivent impérativement être mieux priorisés, on en parlait aussi dans la séance. Ils vont peser sur les années futures et nos charges pérennes liées ou non sont toujours plus importantes et pourraient aussi amener à des soucis à un moment donné. Enfin le troisième point que je voulais soulever entre la pérennité de certaines charges d'exploitation et les investissements prévus la corrélation est toujours de savoir quelle est la marge d'autofinancement ou de cash-flow qu'on a à disposition. Je vous rappelle qu'au budget 2023, le déficit n'est pas que de 181'000.- mais plutôt d'un demi-million si l'on tient compte du fameux prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, ceci veut dire que dans moins de 10 ans cette réserve sera totalement dissoute et que les charges pérennes devront être revues drastiquement à la baisse si on ne veut pas avoir à augmenter les impôts. Je pense qu'on en est loin pour l'instant d'autant plus que des réserves suffisantes accumulées par le passé sont bien visibles au bilan et qu'avant d'augmenter les impôts elles devront aussi être diminuées. En espérant simplement avoir pu retenir votre attention je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

M. Ludovic Sauter, président.

Ce n'est pas le cas, je tiens à remercier toutes les personnes présentes à cette séance. Je vous souhaite de chaleureuses fêtes de fin d'années, à vous et à vos proches. Profitez-en également pour recharger vos batteries, car 2023 sera certainement tout autant chargée.

J'invite maintenant celles et ceux qui le désirent à partager une verrée au fond de la salle et je clos la séance à 22h30.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Ludovic Sauter



La secrétaire
Stéphanie Ghalouni



Cheyres, le 20 décembre 2022

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 13 mars 2023 à 20 heures à Châbles.